

Procès-verbal de l'assemblée communale des citoyennes et citoyens actifs de la commune Val-de-Charmey, du lundi 12 décembre 2016 à 19h00, dans une salle de l'hôtel Cailler de Charmey, convoquée par la Feuille officielle n° 47 du 25 novembre 2016 et par l'Echo Val de Charmey n° 46 du 30 novembre 2016, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence **M. Yves Page, Syndic**
Secrétaire M. Jean-François Rime
Scrutateurs M. Jean Charrière (Cerniat)
 M. Raphaël Pipoz
Présents : 126 citoyens (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 septembre, publié dans l'Écho de Charmey n° 39 du 12 octobre 2016 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch
2. Abandon du principe du fonds de compensation annuel aux Remontées mécaniques de Fr. 250'000.-, selon décision de l'assemblée communale du 27 octobre 2003
3. Budget 2017
 - a. Budget de fonctionnement 2017
Rapport de la commission financière
 - b. Budget d'investissement 2017
Rapport de la commission financière
4. Présentation du plan financier quinquennal
5. Crédit pour renouvellement de la concession du Rapido Sky
6. Crédit renouvellement conduite eau potable – départ Vanil Blanc
7. Crédit protection des eaux – Collecteur Le Pra
8. Crédit protection des eaux – Collecteur la Petite-Fin
9. Crédit revitalisation Javro et affluents (Mossetta)
10. Crédit route alpestre La Chaudalla – Ganet d'Avau
11. Divers

M. le Syndic : Mesdames et Messieurs bonsoir. Le Conseil communal et son administration vous souhaitent une cordiale bienvenue à cette première assemblée du budget de la législature 2016-21.

Ce soir, j'ai le plaisir tout particulier de saluer pour la première fois M. Mosur, nouveau curé de la paroisse. Bienvenue M. le curé. Nous vous souhaitons un excellent ministère ici à Val-de-Charmey.

Je désire également saluer M. Thomas Steiner, directeur de l'UFT (Union Fribourgeoise du Tourisme), qui nous fait l'honneur de sa présence.

Cette année 2016 est spéciale, dans le sens que l'assemblée se réunit ce soir pour la quatrième fois de l'année :

1. L'assemblée des comptes du 11 avril 2016
2. L'assemblée des remontées mécaniques et constitution des commissions du 27 juin 2016
3. L'assemblée du complexe scolaire et associatif du 26 septembre 2016
4. Enfin l'assemblée de ce jour consacrée au budget 2017

Je suis persuadé que vous avez tous une pensée émue pour l'administration communale, qui voit son travail annuel fortement alourdi.

La réunion de ce jour permettra également de résumer la situation des tractations en cours concernant les remontées mécaniques.

Merci aux médias pour leur présence et l'intérêt porté à la commune Val-de-Charmey. Je vous informe que la RTS est présente dans la salle. Elle m'a demandé de pouvoir filmer l'assemblée. Je demande donc à celles et ceux qui acceptent que la RTS filme les débats de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Vous acceptez que la RTS filme les débats à une très large majorité.

J'attire l'attention des personnes qui n'ont pas le droit de vote et leur demande de prendre place sur les chaises qui se trouvent devant moi, sur ma gauche. Sans droit de vote également, Mme Aurore Maillard et M. Stéphane Grandjean, collaborateurs de l'administration communale, mais résidents de Broc et Botterens.

Avant de débiter formellement l'Assemblée, sachez que celle-ci est comme d'habitude enregistrée pour des raisons de procès-verbal. Dans le cas où une citoyenne ou un citoyen désire intervenir, elle ou il voudra bien attendre d'avoir un micro en main, puis d'indiquer prénom et nom, ceci pour assurer l'exactitude du procès-verbal. Merci d'avance.

Cette assemblée a été convoquée selon la loi, c'est-à-dire au moins dix jours à l'avance par un avis dans la feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par un avis et une information dans l'ECHO Val-de-Charmey du 30 novembre 2016.

Comme il n'y a pas de remarque concernant le mode de convocation, je considère que l'assemblée peut valablement délibérer en suivant l'ordre du jour prévu, un ordre du jour copieux en 11 points que l'on peut grouper en trois thèmes principaux :

- Abandon du fonds de compensation des remontées mécaniques
- Budget de fonctionnement 2017
- Crédits d'investissement 2017

Si l'ordre du jour n'appelle aucune remarque, nous passons au point 1 de l'ordre du jour, concernant l'approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale extraordinaire du 26 septembre.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 septembre 2016, publié dans l'Echo Val de Charmey n° 39 du 12 octobre 2016, et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch

M. le Syndic : Nous passons au vote, et je demande donc à celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal de se manifester en levant la main.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Merci

2. Abandon du principe du fonds de compensation annuel aux Remontées mécaniques de Fr. 250'000.- selon décision de l'assemblée communale du 27 octobre 2003.

M. le Syndic : Mesdames et Messieurs, avant de venir au point 2 de l'ordre du jour concernant l'abandon du fonds de compensation de la télécabine, l'exécutif est redevable à l'assemblée d'explications et d'informations concernant les remontées mécaniques.

Les 3 sujets qui seront abordés sont les suivants :

1. Pourquoi l'exécutif n'a-t-il pas demandé, le 26 septembre dernier, de crédit 2017 pour les RM, comme cela était d'abord prévu ?
2. Financement du fonctionnement des remontées mécaniques (RM) en 2017
3. Où en sommes-nous des tractations visant à faire participer l'Etat aux coûts de fonctionnement des installations ?

Mais revenons au premier sujet:

Pourquoi l'exécutif n'a-t-il pas demandé, le 26 septembre dernier, un crédit 2017 pour les RM, comme cela était d'abord prévu ?

Lors de l'assemblée communale du 26 juin 2016, l'exécutif avait communiqué son raisonnement qui consistait à donner aux RM et à financer « ... une période de transition permettant à la région et au canton de prendre ses responsabilités, » comme publié dans l'ECHO Val de Charmey du 15 juin 2016.

La volonté de l'exécutif de donner au canton et à la région un délai pour organiser les mesures de soutien nécessaires à la société des RM n'a pas changé durant cet été 2016. Néanmoins, la capacité d'action du Conseil communal s'est avérée plus restreinte que prévue. Elle était freinée pour les raisons suivantes :

A) Priorité a été donnée à l'analyse de tous les processus de l'entreprise pour réduire les coûts rapidement. Vu la démission de l'ancien Conseil d'administration, il a fallu du temps (3 mois) au nouveau CA pour faire cette analyse et comprendre l'entreprise.

B) La recherche de nouvelles personnes dans le but d'étoffer le nouveau Conseil d'administration a également pris du temps. Il est utile ici de signaler que si la commune n'avait pas proposé, en dernier ressort et en toute urgence, trois personnes pour le Conseil d'administration, la société aurait probablement déjà disparu. Cette démarche démontre à elle seule l'engagement actuel du Conseil communal pour le sauvetage des RM.

J'aimerais aussi préciser ici la situation de Monsieur Sébastien Jacquat, conseiller communal, membre du Conseil d'administration des RM, et dirigeant de la société par intérim. Cette situation reflète l'état d'urgence dans lequel a dû agir l'exécutif pour éviter la disparition de la société, qui se trouvait sans directeur et sans conseil d'administration dès mi-juillet. Dès qu'un nouveau membre du Conseil d'administration sera nommé, Monsieur Jacquat le quittera. Quant à sa fonction de dirigeant de la société, une décision interviendra plus tard, lorsque sera connu le soutien de l'Etat et le devenir de la société.

C) Pour connaître exactement la situation et les possibilités de la société Télécabine-Les Dents-Vertes, il s'est avéré aussi indispensable de contacter toutes les entreprises et entités politiques ou techniques jouant un rôle dans le contexte actuel.

Autant RMF, Télégryère, l'Office Fédéral des Transports (OFT), etc, etc... ont été contactés mais certains, comme par exemple le Conseil d'Etat, ne pouvaient pas recevoir l'exécutif de Val-de-Charmey avant l'assemblée communale prévue le 26 septembre.

Quant à l'OFT, l'Office Fédéral des Transports (OFT), malgré une situation d'urgence, il n'a pas pu nous recevoir avant mi-septembre, date à laquelle l'ordre du jour de l'assemblée communale devait être communiqué à la Feuille Officielle.

Cette situation d'urgence avec l'Office Fédéral des Transports (OFT) découlait d'un ultimatum daté du 7 juillet 2016, c'est-à-dire avant l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'administration des remontées mécaniques. Des documents réclamés par l'OFT depuis le 1er octobre 2014 n'ayant pas été envoyés, cet office fédéral se réservait le droit, je cite sa lettre « *de suspendre l'autorisation d'exploiter le télésiège jusqu'à ce que toutes les charges encore ouvertes soient résolues.* »

Une délégation du Conseil communal et des RM s'est donc rendue le 14 septembre 2016 à Ittigen pour comprendre le problème, expliquer la situation, et écarter tout risque d'une directive contraignante interdisant l'utilisation du télésiège en hiver prochain.

L'entrée en fonction du nouveau CA et cette situation complexe de la société ont amené l'exécutif à repousser au 12 décembre, c'est-à-dire aujourd'hui, la demande à l'assemblée communale d'un crédit permettant la poursuite du fonctionnement des installations, crédit intégré dans le budget général.

En effet, venir en septembre devant l'assemblée communale sans connaître la situation exacte de la société, sans préparation, sans pouvoir répondre précisément aux questions concernant la concession, avec l'épée de Damoclès de l'ultimatum de l'OFT suspendue au-dessus du télésiège, présentait pour l'exécutif le risque important de voir le citoyen refuser toute demande de crédit face à une situation jugée trop aléatoire.

C'est seulement vendredi dernier 9 décembre qu'un courriel de l'étude du notaire Andrey signalait que le service des forêts ne souhaitait pas entrer en conflit. Le risque d'un ultimatum concernant le télésiège est donc sous contrôle.

Malgré tous ces problèmes, le CA des RM et l'Office du tourisme ont entrepris les actions nécessaires pour lancer la saison hivernale au 1er octobre comme chaque année, ainsi que vous avez pu le lire dans la presse dès le 22 septembre. Le Conseil communal invite du reste chaque citoyen à faire bon accueil aux abonnements de la prochaine saison.

Voilà les raisons justifiant le report de la demande de crédit du 26 septembre au 12 décembre, raisons que le Conseil communal estimait nécessaire de communiquer aujourd'hui à l'assemblée.

Venons-en maintenant au deuxième sujet:

Financement du fonctionnement des remontées mécaniques (RM) en 2017

Dans l'Echo Val de Charmey du 15 juin 2016 et lors de l'assemblée communale du 27 juin 2016, l'exécutif signalait au citoyen que le modèle actuel de financement des RM avait atteint ses limites, et que la commune ne pourrait plus à l'avenir supporter **seule** un tel poids économique. Le soutien du propriétaire des installations (Etat) devenant indispensable, le Conseil communal se déterminait donc pour un appel à l'appui cantonal et régional, tout en proposant une période de transition financée par la commune, période devant donner à l'Etat le temps de mettre en place le soutien espéré.

Pour cette période de transition, le nouveau conseil d'administration des RM estime que suite aux mesures d'économies prises l'été 2016, le fonctionnement des installations peut être assuré jusqu'à la fin 2017 avec un financement de Fr. 700'000.-.

Mais ici quelques précisions sont nécessaires concernant le renouvellement de la concession de la télécabine, et le crédit de Fr. 260'000.- demandé au titre de l'investissement :

- La durée de validité d'exploitation de la concession actuelle s'éteint le 31 juillet 2017
- Le dossier technique et financier nécessaire et garantissant le renouvellement de la concession doit être déposé à l'Office Fédéral des Transports avant le 30 avril 2017
- Sans garantie de l'Etat à travers ses sociétés mixtes et la région à travers de l'ARG pour le financement de la concession, les installations cesseront leur activité au 31 juillet 2017.

L'assemblée communale est en droit de se demander pourquoi accepter un crédit de Fr. 260'000.- pour la concession, si l'avenir des installations n'est pas garanti par un soutien de l'Etat au fonctionnement des remontées mécaniques.

Le but du Conseil communal est bien entendu de ne pas utiliser les Fr. 260'000.- sans avoir un engagement de l'Etat (RMF, Télégruyère, etc...), mais on ne peut éviter que la situation des organismes dirigeants du canton traverse actuellement une période inhabituelle à la suite des élections:

- Changement de direction au département de l'économie et du tourisme
- Changement au département de l'aménagement et des constructions responsable des transports publics
- Changement à la direction de l'Union fribourgeoise du tourisme qui joue un rôle important dans le Fonds d'équipement touristique

Le risque existe donc d'une inertie plus prononcée que normale au niveau du processus de décision de l'Etat. Les résolutions concernant le soutien au fonctionnement des remontées mécaniques pourraient être attendues plus longtemps que prévu.

Malgré ces incertitudes, le conseil communal reste confiant pour les raisons suivantes:

- L'Etat ne laissera pas tomber les RM après y avoir investi environ 1 million pour le renouvellement de la concession
- Le Conseil communal a reçu le 3 octobre un engagement de principe ferme des Conseillers d'Etat, qui ont chacun déclaré que le démantèlement des installations était inenvisageable
- Vounetz n'est pas la seule installation en déficit. Les autres domaines skiables sont confrontés aux mêmes difficultés climatiques. Si rien n'est fait, c'est tout un pan de l'économie touristique qui risque d s'effondrer. Les autorités cantonales en sont conscientes, on peut espérer une réaction rapide.

Mesdames et messieurs, vous l'aurez compris, il existe beaucoup de si, de peut-être, de probablement... Nous sommes un peu sur le fil du rasoir, mais le Rapido Sky mérite que l'on prenne quelques risques. Voilà pour le crédit de Fr. 260'000.- que présentera tout à l'heure pour votation Monsieur Sébastien Jacquat.

Concernant les Fr. 700'000.- pour le fonctionnement des installations, une intervention de l'Etat allait modifier les habitudes. Le Service des communes (Scm) par lettre du 27 avril 2016, prescrivait que le crédit de Fr. 700'000.- nécessaire au fonctionnement des RM doit figurer au compte de fonctionnement de la commune.

Voilà les raisons pour lesquelles ce crédit de Fr. 700'000.- ne figure pas dans les investissements soumis au vote de l'assemblée, mais dans le budget de fonctionnement général de la commune.

Enfin le troisième sujet:

Où en sommes-nous des tractations visant à faire participer l'Etat aux coûts de fonctionnement des installations ?

1 : Situation générale

Confronté à de nouvelles dépenses institutionnelles (3ème CO, 3ème RIE, complexe scolaire et associatif), nous savons que le contribuable de Val-de-Charmey ne peut plus supporter financièrement **seul** les remontées mécaniques.

En 2016, éviter la faillite des remontées mécaniques aura coûté Fr. 375.- par habitant au contribuable charmeysan, ou plus simplement près de 17% des impôts 2015 sur le revenu des personnes physiques.

Lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2015, la faillite immédiate de la société Télécabine Charmey les Dents Vertes en Gruyère SA avait été évitée de justesse, de quelques voix.

Lors de l'assemblée communale du 27 juin 2016, en tranchant un vote à égalité de voix, et en proposant un crédit d'urgence de Fr. 400'000.- pour finir l'année, c'est votre serviteur qui a fait pencher la balance du côté du maintien du fonctionnement des installations.

Le 25 juillet, lors de l'assemblée générale de la société Télécabine Charmey les Dents Vertes en Gruyère SA qui voyait la démission du Conseil d'administration, si la commune n'avait pas proposé en urgence trois noms, dont ceux de deux conseillers communaux, la société disparaissait. Il faut encore noter et regretter lors de cette assemblée, l'absence de l'Etat, donc des propriétaires des installations.

Les conséquences d'une faillite des RM seraient néfastes pour la commune mais encore plus désagréables pour l'Etat propriétaire (coûts de démantèlement), et pour l'image de l'économie touristique fribourgeoise. Ces dizaines de millions investis sur Vounetz en infrastructures modernes ne seraient certainement pas passées par pertes et profits sans frustrations citoyennes au niveau cantonal.

Face à cette situation, et dans la perspective de rencontre du Conseil d'Etat, le Conseil communal et la société élaboraient une stratégie en quatre phases :

- Eliminer tous coûts superflus de fonctionnement des installations
- Tenter de financer avec le soutien communal une période intermédiaire d'une année 2017 (saison d'hiver et d'été) pour donner le temps aux autorités cantonales et régionales, c'est-à-dire aux propriétaires, de décider et d'apporter leur soutien
- Rechercher immédiatement une coopération avec les installations de Jaun dans le but de profiter de synergies potentielles
- Proposer aux autorités cantonales et régionales un plan d'action susceptible de pérenniser le fonctionnement des installations.

Le 3 octobre 2016, le Conseil communal, en présence du préfet, a soumis au Conseil d'Etat le plan suivant en trois points pour éviter une faillite de la société, plan que Monsieur Sébastien Jacquat détaillera tout à l'heure.

Durant cette réunion, le Conseil d'Etat nous a dit être conscient de ses responsabilités de propriétaire, et qu'un démantèlement des installations ne faisait pas partie des options envisageables.

Dans la perspective de l'assemblée communale d'aujourd'hui, le Conseil communal a donc demandé au gouvernement une déclaration précisant l'acceptation ou le refus d'entrée en matière avant cette date du 12 décembre 2016.

La société des RM, elle aussi, a rappelé au Conseil d'Etat en novembre cette assemblée des citoyens charmeysans, et le message gouvernemental espéré.

Malheureusement, le Conseil d'Etat n'a pas encore répondu s'il rentrait en matière.

2 : Groupe de travail « Association Régionale la Gruyère »

- Le 19 mai 2016 à Im Fang, à l'initiative du préfet de la Gruyère Patrice Borcard, l'ARG décidait de créer un groupe de travail « Avenir touristique », dans le but de lancer une réflexion fondamentale sur l'avenir du tourisme gruyérien dans ses dimensions hivernales et estivales
- Contrairement au canton de Vaud qui définit sa stratégie au niveau cantonal, le canton de Fribourg délègue cette responsabilité aux régions concernées. C'est la raison pour laquelle l'ARG se propose de prendre en charge une réflexion indispensable au sujet de l'avenir des remontées mécaniques. L'ARG désire aborder ce travail en quatre temps:
 1. Définition des principes sur lesquels s'appuieront les stratégies futures
 2. Constitution d'un groupe de travail
 3. Demande de crédit à l'Assemblée des délégués et/ou soutien de la NPR (Nouvelle politique régionale)
 4. Rapport et calendrier de mise en œuvre

Fin octobre 2016, la situation du projet était la suivante:

- Le premier groupe – Synergies entre les stations – et le groupe – Avenir hivernal – sont pratiquement constitués, mais n'ont pas encore siégé
- L'ARG a été sollicitée par le canton et par d'autres districts afin de réfléchir à un élargissement de la réflexion
- RMAF (Remontées mécaniques des alpes fribourgeoises) a exprimé le vœu que l'analyse gruyérienne soit élargie à toutes les stations des Préalpes, soit le Lac Noir et Les Paccots. Le Lac Noir désirant faire ses propres propositions, le projet se fera donc avec les Paccots.
- Le premier groupe de travail devait se réunir au mois de novembre 2016 afin d'établir un calendrier et une feuille de route. Les dernières informations laissent apparaître que les premières réunions auront lieu en janvier

Nous n'avons pas d'autres informations actuellement. Voilà ce que l'on pouvait dire sur la situation des Remontées mécaniques, telle que la connaît le Conseil communal aujourd'hui.

Nous passons maintenant au point 2. de l'ordre du jour:

2. Abandon du principe du fonds de compensation annuel aux Remontées mécaniques de Fr. 250'000.- selon décision de l'assemblée communale du 27 octobre 2003.

M. le Syndic : Le 27 octobre 2003, l'assemblée communale décidait la création d'un fonds de compensation annuel de Fr. 250'000.-, dans le but d'assurer le financement des excédents de charges de la société Télécabine Charmey-Les Dents-Vertes en Gruyère SA. Si durant plusieurs années, ce fonds suffisait à combler les pertes de la société, cela n'est plus le cas depuis fort longtemps, et le citoyen est régulièrement appelé à se prononcer sur des demandes de crédits supplémentaires.

Lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2015, un citoyen demandait que l'assemblée se prononce sur le principe de cette participation annuelle. Il proposait que cette participation fasse l'objet d'un vote séparé chaque année. Après des discussions nourries et une nouvelle intervention citoyenne, l'objet était remis à l'ordre du jour de l'assemblée communale du 11 avril 2016 pour décision formelle.

Lors de cette assemblée d'avril, un citoyen présentait une motion d'ordre acceptée par l'assemblée, motion d'ordre visant à reporter ce point à l'assemblée du 27 juin 2016, assemblée consacrée en grande partie au soutien communal dédié aux remontées mécaniques.

Le 27 juin, l'assemblée communale acceptait une proposition de l'ancien Conseil d'administration des RM, proposition qui suggérait de remplacer le point n°7 de l'ordre du jour par une autre proposition, soit un crédit d'accompagnement annuel de Fr. 800'000.- sur 3 ans.

Cet abandon du fonds de compensation proposé par un citoyen le 14 décembre 2015 n'a donc toujours pas encore été tranché par l'assemblée. Or, l'article 17 de la loi sur les communes précise que dans le cas de propositions d'objets relevant de l'assemblée et transmises au Conseil communal, ce dernier se détermine, et soumet la proposition à l'assemblée pour décision dans le délai d'une année, ce qui explique que l'assemblée est appelée à se prononcer formellement aujourd'hui 12 décembre, soit 2 jours avant le délai maximal inscrit dans la loi.

Le Conseil communal pense que la compréhension par le citoyen du coût annuel des remontées mécaniques sera plus manifeste si ce dernier est confronté, au moment de voter, à la totalité du soutien annuel demandé par la société de la télécabine. On évite donc un saucissonnage. C'est dans ce but de transparence, que le Conseil communal recommande donc l'abandon de ce fonds de compensation.

Est-ce qu'il y a des questions sur l'abandon de ce fonds de compensation ? Cela n'est semble-t-il pas le cas.

M. le Syndic : Je demande donc à celles et ceux qui acceptent d'abandonner le fonds de compensation annuel de Fr. 250'000.- de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : L'abandon du fonds de compensation annuel de Fr. 250'000.- est accepté à l'unanimité

3.1 Budget de fonctionnement 2017

M. le Syndic: Mesdames et Messieurs, nous abordons maintenant le point 3, soit le budget de fonctionnement. Avant de passer la parole à Monsieur le vice-syndic responsable des finances, j'aimerais juste signaler à l'assemblée les 4 éléments qui caractérisent le budget qui va vous être détaillé maintenant:

- 1) Le budget 2017 est quasiment équilibré avec un excédent de charges de Fr. 90'400.-, soit un dépassement des charges de 0.67%
- 2) Les charges s'établissent à Fr. 13.6 Mio hors imputations internes. La disparition des charges du CAD compensant les coûts des RM figurant dans le fonctionnement
- 3) Les prévisions des rentrées d'impôts sont basées sur les coefficients recommandés par l'autorité cantonale
- 4) La charge de la dette est basse à CHF 215'000.-, soit 1.6%

Voilà donc un budget qui, vulgairement parlé, « tient la route ». Ceci dit, je passe la parole au responsable des finances, Monsieur le vice-syndic, Etienne Genoud.

M. Etienne Genoud: Chers concitoyennes, chers concitoyens. Nous allons parcourir ensemble le budget de fonctionnement 2017. Ce budget a été préparé par l'Administrateur et le comptable. Il a été approuvé par le Conseil communal, puis examiné en détail par la commission financière qui livrera son rapport tout à l'heure.

Le budget de fonctionnement comprend 10 chapitres comme le prévoit le plan cantonal comptable. Je vais le commenter avec vous sans entrer trop dans les détails en expliquant surtout les variations importantes par rapport aux comptes 2015.

0. Administration - Charge nette: Fr. 896'000.-

Les principales charges de ce chapitre sont constituées par le traitement du personnel de l'administration, et les jetons du conseil communal pour Fr. 130'000.-. A noter qu'à partir de 2017, les charges sociales liées au personnel communal (AVS, AI, APG accident...) sont directement ventilées dans les chapitres concernés (par exemple le personnel de l'édilité au chapitre 6 « transports et communication »). Auparavant, elles étaient toutes en charge du chapitre 0 « Administration ». Ceci pour expliquer les gros écarts par rapport aux années précédentes. La charge nette de ce chapitre est par contre stable autour de Fr. 900'000.-.

1. Ordre public - charge nette: Fr. 175'000.-

Elle est en augmentation de Fr. 37'000.- par rapport aux comptes 2015. Les positions les plus importantes sont:

- Notre participation à l'entente intercommunale Rive droite / Jogne des curatelles, pour un montant stable de Fr. 77'000.-
- Le service du feu intercommunal des 3C pour une charge nette d'environ Fr. 55'000.-. Il s'agit d'achat de nouvelles ceintures
- Les frais de cadastre pas présents aux comptes 2015

2. Enseignement / Formation - Charge nette: Fr. 2'756'700.-

Elle est d'environ Fr. 100'000.- plus élevée que le montant inscrit aux comptes 2015. En arrondissant les montants, la charge totale de Fr. 2'756'000.- se décompose de la manière suivante:

- Fr. 238'000.- pour l'école enfantine
- Fr. 1'890'000.- pour le cycle scolaire obligatoire (école primaire et secondaire) : + Fr. 30'000.-
- Fr. 38'000.- pour l'accueil extrascolaire : + Fr. 19'000.-
- Fr. 403'000.- pour les écoles spécialisées : + Fr. 23'000.-
- Fr. 34'000.- pour la formation professionnelle et
- Fr. 153'000.- pour l'administration scolaire

A l'exception de ce dernier montant, ce sont toutes des dépenses liées qui représentent notre participation aux frais du canton pour ces différentes institutions.

L'accueil extrascolaire AES est régi par une entente intercommunale de la Jogne francophone.

3. Culte / Culture / loisirs - Charge nette: Fr. 710'400.-

La charge nette est stable par rapport aux comptes 2015. Environ Fr. 160'000.- sont dédiés à la culture, dont notre participation au musée pour un montant de Fr. 80'000.-, notre participation au conservatoire en nette augmentation pour Fr. 50'000.-, le soutien aux activités de nos sociétés à but culturel pour Fr. 12'500.-, et notre participation à la salle CO2 pour Fr. 7'200.-

Concernant les chemins pédestres, la charge nette budgétée est d'environ 140'000.-. Cela reste une volonté du Conseil Communal de développer le tourisme doux, de poursuivre l'entretien des chemins pédestres et des places communales, et de promouvoir l'embellissement de nos 2 villages.

Le sous-chapitre comptable 342 qui concerne le Centre de Sports et Loisirs, montre un déficit d'exploitation de l'ordre de près de Fr. 390'000.-. Cette somme est cependant inférieure de Fr. 14'000.- par rapport aux comptes 2015. Malgré les efforts consentis et les recettes d'exploitation en augmentation (entrées piscine, recettes buvette), cela reste difficile d'améliorer le résultat d'exploitation du CSL. En effet, certaines taxes, comme la facture de l'eau (+ Fr. 40'000.-) suite à l'introduction du nouveau règlement communal, pèjore grandement le résultat opérationnel. Enfin, un nouveau règlement des piscines romandes et tessinoises pour la surveillance des bassins nous a obligés d'engager un surveillant supplémentaire à 80% dès janvier 2017.

La participation de l'AISG au déficit d'exploitation a été budgétée à Fr. 191'000.-.

4. Santé – Charge nette: Fr. 809'600.-

Ce chapitre est en augmentation d'environ Fr. 17'000.- par rapport aux comptes 2015. Il s'agit uniquement de charges liées données par le canton ou le district. Les principales dépenses arrondies sont les suivantes:

- Fr. 108'000.- pour les hôpitaux
- Fr. 390'000.- pour les soins dans les homes médicalisés. Pour ce qui est de notre participation aux frais financiers du home qui concernent l'exploitation, c'est-à-dire l'administration, l'hôtellerie ainsi que les intérêts hypothécaires et les amortissements de l'immeuble, ils figurent au chapitre 5 sous la rubrique affaires sociales
- Fr. 309'000.- pour les soins ambulatoires à domicile centralisés au niveau du district.

5. Affaires sociales – Charge nette: Fr. 1'328'100.-

La charge nette de ce chapitre est en augmentation de plus de Fr. 125'000.- par rapport aux comptes 2015. Les principaux postes:

- notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées pour un montant de Fr. 580'000.-, en augmentation de Fr. 20'000.- par rapport aux comptes 2015 (charge cantonale totalement liée)
- l'aide sociale pour Fr. 430'000.-, en augmentation de Fr. 50'000.- par rapport aux comptes 2015 (charge régionale totalement liée)
- notre participation au home pour un montant de Fr. 267'000.-, en augmentation de Fr. 50'000.- par rapport aux comptes 2015. Cette augmentation provient du nombre de résidents provenant de la Commune Val-de-Charmey, pour lesquels nous devons payer les frais financiers. Pour les résidents qui proviendraient d'une commune extérieure à notre association, par exemple Bulle, c'est cette commune qui paie à notre home les frais financiers.

6. Transports et communications – Charge nette: Fr. 2'151'800.-

Suite à l'assemblée communale extraordinaire du 27 juin, et l'octroi d'un soutien exceptionnel de Fr. 400'000.- aux remontées mécaniques, le budget 2016 a été modifié en cours d'année, sur recommandation du SCom. A noter que le crédit d'investissement de Fr. 250'000.- pour soutenir les remontées mécaniques, voté en décembre 2015, a également été transféré au budget de fonctionnement 2016 en cours d'exercice, suite aux nouvelles directives du SCom. Ceci explique en grande partie le budget 2016 «revisité» en forte augmentation par rapport aux comptes 2015. En plus de ces Fr. 650'000.- transférés, il faut signaler qu'il y a eu une augmentation pour l'entretien des routes communales, où l'on a dû procéder à un important rattrapage, et enfin des amortissements supplémentaires.

La charge nette de ce chapitre est cependant en baisse de Fr. 150'000.- par rapport au budget 2016. Pour 2017, un soutien de Fr. 700'000.- a été budgété, en nette diminution par rapport aux années précédentes. On peut s'étonner d'une baisse du déficit d'exploitation de Fr. 200'000.- en une année. Il faut reconnaître au précédent CA qu'il a rattrapé des retards de maintenance. Néanmoins, les mesures prises expliquent cette différence: diminution de la masse salariale au restaurant et aux installations, diminution de la consommation d'électricité que procurera le nouveau moteur, synergie d'achat en commune entre l'office du tourisme, le CSL et les remontées mécaniques, le sponsoring des cabines, les points de vente supplémentaires de boisson, nouvelles manifestations, et dès mai 2017, parking payant sur la part de surface qui appartient à la télécabine.

Les autres postes importants de ce chapitre sont le traitement du personnel édilitaire pour Fr. 383'000.- (engagement d'une personne supplémentaire en début 2017), l'entretien des routes pour Fr. 200'000.-, le déneigement pour Fr. 150'000.-. Concernant le déneigement, à l'examen du budget, la commission financière jugeait le montant de Fr. 150'000.- trop élevé, la moyenne des 5 dernières années s'élevant à Fr. 121'000.-. Il en sera tenu compte dans le budget 2018. A noter encore notre participation au canton pour le trafic régional pour Fr. 85'000.- et, il faut le relever pour

l'anecdote, notre participation au fonds fédéral des infrastructures ferroviaires pour un peu plus de Fr. 15'600.-!

7. Protection / aménagement de l'environnement - Charge nette: Fr. 365'900.-

La charge nette est en augmentation de Fr. 158'000.-, due à des travaux au cimetière, à la correction des eaux, à la protection de chutes de pierres, et au transfert du traitement du responsable technique de l'administration l'aménagement.

Les charges des sous-chapitres principaux du chapitre 7 sont équilibrées. Les taxes perçues sont ce que l'on nomme des taxes causales, appliquées selon les nouveaux règlements communaux en vigueur pour l'eau potable, les eaux usées et les déchets. Charges et revenus doivent donc s'équilibrer pour ces trois chapitres.

Pour l'approvisionnement en eau, charges et produits représentent Fr. 800'000.-, pour la protection des eaux Fr. 600'000.-, et pour les déchets Fr. 414'000.-. A noter que l'application des nouvelles taxes fixées dans les nouveaux règlements devraient permettre une attribution «cash» aux différentes réserves d'un peu plus de Fr. 300'000.- pour l'eau potable, Fr. 100'000.- pour l'eau usée, et Fr. 10'000.- pour les déchets. Ces réserves serviront strictement au maintien et au renouvellement des installations.

Le chapitre 75, Corrections des eaux – Endiguements présente des charges de Fr. 200'000.- pour l'entretien des ouvrages, montant subventionné largement à raison de Fr. 134'000.-.

Le chapitre "développement durable" comprend notre participation au PNR qui s'élèvera en 2017 à Fr. 28'000.-.

8. Economie (agriculture, forêts, tourisme) – Charge nette: Fr. 437'800.-

La charge nette de ce chapitre est en ligne avec 2015, aux environs de Fr. 430'000.-. Pour la première fois, et c'est à relever, le budget ne prévoit aucune participation au fonctionnement de la corporation forestière. Celle-ci va en effet s'autofinancer.

Pour le tourisme, la charge nette est en très forte augmentation de Fr. 140'000.- par rapport aux comptes 2015, et se monte à Fr. 416'600.-. Pour la première fois, l'exécutif propose de créer un compte «Contribution aux activités touristiques» qui donne au responsable du dicastère une petite marge de manœuvre dans la gestion des activités. Le montant inscrit de Fr. 260'000.- se décompose de la manière suivante:

- Fr. 135'000.- de versement à l'AT des 3C
- Fr. 30'000.- de soutien à la patinoire qui achète cette année l'installation au lieu de la louer
- Fr. 15'000.- au Festycharme
- Fr. 15'000.- à la Gruyère Cycling Tour
- Fr. 15'000.- au Festival de Rue (Ruez-Vous)
- Fr. 10'000.- pour le premier trail de Charmey qui sera organisé en juillet 2017
- Fr 10'000.- pour le 1^{er} août et
- Fr. 30'000.- à disposition du responsable du tourisme comme marge de manœuvre

De plus la subvention au développement versée à l'association touristique de la Gruyère comme commune pôle touristique se monte à Fr. 85'000.-, la cotisation à la Gruyère Tourisme étant de Fr. 28'000.-, cotisation que paie toutes les communes du district.

90. Impôts – Recette nette: Fr. 9'566'200.-

Le budget 2017 des recettes fiscales communales a été établi sur la base des comptes 2014 et des recommandations du Service Cantonal de Contributions SCC. L'apport principal provient de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. pour un montant de l'ordre de Fr. 5'900'000.-, suivi par la contribution immobilière pour Fr. 1'300'000.-.

930. Péréquation financière intercommunale – Recette: Fr. 25'100.-

Un petit mot sur la péréquation financière intercommunale avec une recette de Fr. 25'100.-, en baisse de Fr. 48'000.- par rapport aux comptes 2015.

L'Indice de Potentiel Fiscal (IPF) communal est redéfini chaque année par le canton. Il s'agit d'un paramètre important influençant le calcul des différentes charges liées. Il sert également de base à l'évaluation de la péréquation des ressources et de celle des besoins. Pour 2017, Val-de-Charmey a un nouvel indice de potentiel fiscal de 102.08, donc supérieur à 100. Ceci explique que Val-de-Charmey devient une commune contributrice au niveau de la péréquation des ressources. Notre contribution s'élève à Fr. 46'300.-, alors que nous recevrons Fr. 71'400.- de la péréquation des besoins.

9. Finances – Impôts : Recette nette: CHF 9'540'900.-

En résumé, le budget du chapitre global « Finances – Impôts » représente des recettes globales nettes de Fr. 9'540'900.-. En résumé, le budget de ce chapitre apporte des revenus en augmentation d'environ Fr. 680'000.- par rapport au budget 2016.

Une comparaison avec les comptes 2015 n'est pas possible. En effet, lors du bouclage des comptes 2015, trois éléments sont venus fausser l'image, à savoir des amortissements supplémentaires de plus de Fr. 900'000.-, une perte sur la vente du CAD de l'ordre de Fr. 700'000.-, et une recette exceptionnelle de plus de Fr. 400'000.- comme contribution cantonale à la fusion.

Nous arrivons enfin à la récapitulation du budget de fonctionnement. Le résultat de l'exercice 2017 prévoit un excédent de charges de Fr. 90'400.-, soit un dépassement de 0.67 % des charges par rapport aux recettes, ce qui peut être considéré comme un bon résultat.

Je vous remercie de votre attention, et je passe la parole au Président de la commission financière.

M. Henri Ding, Président de la commission financière: Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, bonsoir à chacune et à chacun. La Commission financière (ci-après CF) a pu disposer du budget 2017 en date du 5 novembre 2016 pour un examen préalable à la soirée de lecture du budget de fonctionnement tenue le 16 novembre, en présence des représentants de l'Autorité et de l'Administration communale. Le 23 novembre une seconde séance a été consacrée plus particulièrement aux investissements. La CF a prolongé chacune de ces rencontres par une séance de travail à huis clos. Enfin, elle a arrêté ses conclusions en procédant par échanges de courriels.

Budget de fonctionnement 2017

La CF a examiné le budget de fonctionnement 2017 qui présente une perte de Fr. 90'400, correspondant à 0,67% des produits globaux (Fr. 13'529'100 hors imputation interne). C'est un premier budget bien maîtrisé pour le Conseil communal issu des élections de mars 2016. Cependant, la CF souligne qu'en 2017, nous naviguons encore en eaux calmes, comme le révélera la planification financière élaborée par l'Administration communale.

La CF ne saurait ici passer sous silence la reconduction d'une charge qui, non seulement a pesé particulièrement lourd sur les finances communales tout au long de la dernière législature, mais une charge qui a également pesé d'un poids psychologique et émotionnel sur la population. Nous voulons bien évidemment parler du soutien de Val-de-Charmey à ses remontées mécaniques. Val-de-Charmey en a débattu ouvertement et démocratiquement sans faillir. L'exécutif et le législatif ont assumé avec constance, cela sous le regard impassible et satisfait des plus hautes instances canto-

nales. En l'occurrence, la commune Val-de-Charmey a tenu, et tient toujours, le rôle du « Winkelried de service ».

En bref, l'effort que l'exécutif communal nous demande pour 2017 s'élève à Fr. 700'000, ceci dans l'attente de décisions cantonales et régionales concrètes. La CF relève qu'au vu du résultat prévu, cette rallonge financière est acceptable en l'état, pour autant que les Conseils d'administration de Télégruyère SA, des Remontées mécaniques fribourgeoises SA (RMF) et de l'Association Régionale de la Gruyère (ARG) acceptent leur participation au renouvellement de la concession. Mais, il ne saurait en aucun cas s'agir d'un blanc-seing pour l'avenir. C'est pourquoi le préavis de la CF concernant la planification financière 2016 – 2021 (qui va vous être présentée par la suite) demande la suppression d'un montant chiffré concernant les remontées mécaniques dès, et y compris 2018. En l'absence de toute indication et de toute réponse de la part des autorités cantonales, il est en effet inutile de prévoir un chiffre quelconque. Il sera toujours suffisamment tôt de revenir sur ce sujet à la veille du budget de fonctionnement 2018.

En résumé, la CF constate que le résultat du budget de fonctionnement 2017 de Val-de-Charmey peut être qualifié d'« équilibré » et sain. Elle le préavisé donc favorablement.

M. le Syndic: Merci M. le Président. Vous avez entendu la présentation du budget de fonctionnement et le rapport de la commission financière. J'ouvre maintenant le débat. Y-a-t-il des questions ? Comme il n'y a pas de question, je vous remercie de votre confiance et nous allons passer au vote.

M. le Syndic : Celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement 2017 tel que présenté sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le budget de fonctionnement 2017 est accepté à l'unanimité.

3.2 Budget d'investissement 2017

M. le Syndic: Le thème des investissements sera présenté en débutant avec le plan financier quinquennal, suivi des présentations des différents investissements individuels, présentations complétées par le rapport de la commission financière, les questions et réponses éventuelles, et suivies de la votation.

Concernant le plan financier quinquennal, je rappelle que ce plan est un instrument qui permet d'anticiper la situation financière du ménage communal. En réunissant les coûts de fonctionnement et ceux des projets d'investissements, il permet de pressentir, de pronostiquer comment évolueront les finances communales. Pour l'exécutif, c'est un outil d'aide à la décision et en tant que tel, il est présenté à l'assemblée pour information sans votation. Pour ce point 4, je donne donc la parole à l'Administrateur communal, M. Jean-François Rime.

4. Présentation du plan financier quinquennal

M. Jean-François Rime: Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver les limites supérieures et inférieures entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la commune. Il permet donc de dégager des tendances. C'est en quelque sorte le mariage d'un programme de développement (liste des projets d'investissement), et de ses conséquences financières avec l'évolution des comptes de fonctionnement de la collectivité. Le plan financier indique, à une date donnée, et en fonction des informations connues à ce moment précis, l'évolution probable des finances de la commune. C'est donc un outil d'aide à la décision.

Plusieurs éléments, encore inconnus ou non maîtrisables, peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever de manière non-exhaustive:

- L'évolution démographique
- la situation économique générale

- L'évolution des taux d'intérêts
- L'évolution de la fiscalité cantonale
- Les modifications légales au niveau fédéral, cantonal, régional ou intercommunal.....

Selon l'article 86d de la Loi sur les Communes, la Commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur le préavis de la Commission financière.

Plan des investissements 2016 – 2021+

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif du plan d'investissement 2017 – 2021+. Il faut remarquer que les montants inscrits le sont en milliers de francs, donc par exemple la charge brute du chapitre 1 « Ordre public » se monte à 550, s'entend Fr. 550'000.-. A relever également que les investissements prévus en 2021+ n'ont aucun impact sur les charges financières retenues dans ce plan quinquennal. Ils servent uniquement de rappel d'investissements prévus à moyen terme. La charge nette d'investissement, y compris le nouveau complexe scolaire s'élève à Fr. 44'198'000.-!

Les priorités définies par le Conseil communal sont:

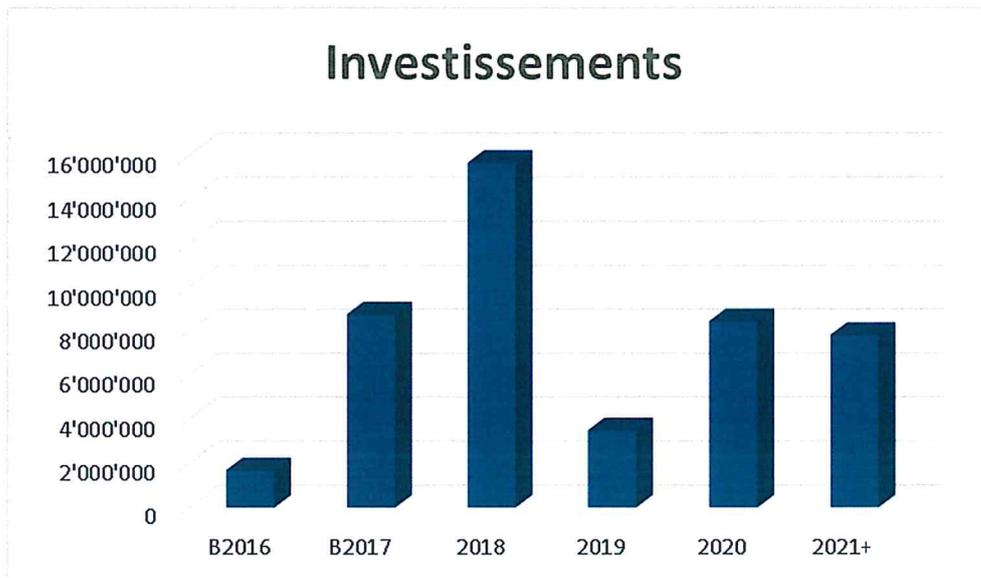
- construction complexe scolaire et associatif : Fr. 15'300'000.-
- route accès Récard + parking : Fr. 515'000.-
- route Récard – Delèze : Fr. 485'000.-
- route Village d'en Haut, y compris infrastructures souterraines : Fr. 1'850'000.-

Recapitulation Plan d'investissement 2017 – 2021+

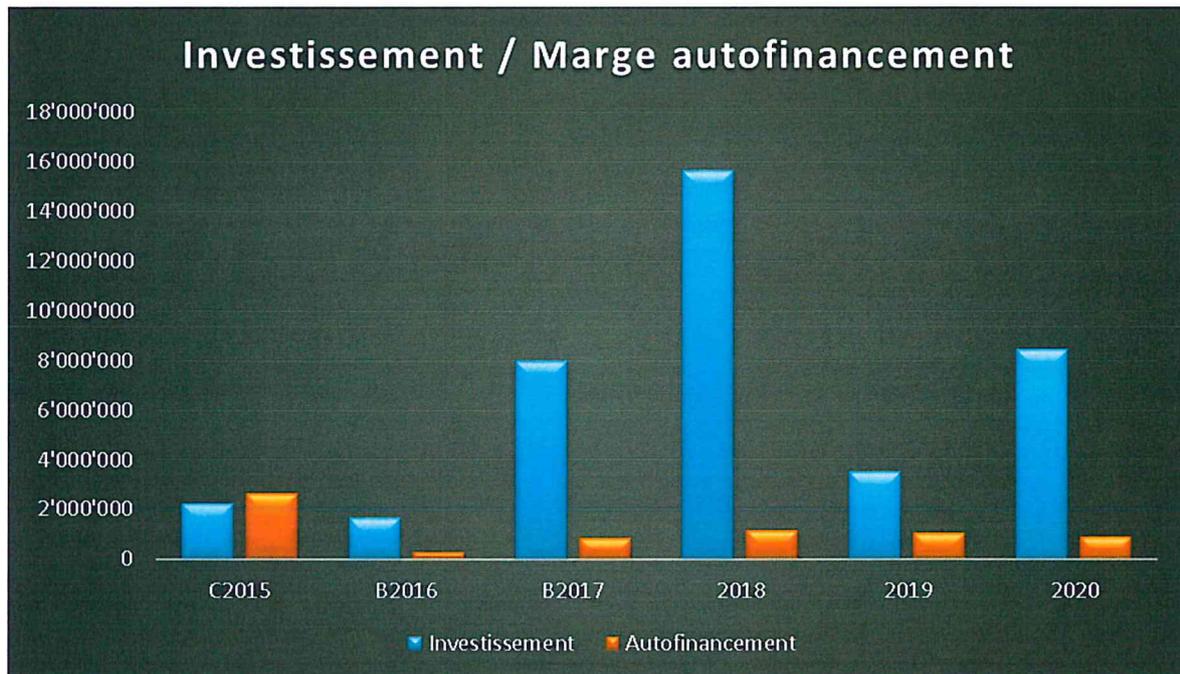
N°	Désignation	Charge brute	Montants déduits		Charge nette	2017	2018	2019	2020	2021+
			Subv.	Tiers						
1	ORDRE PUBLIC	550	180	57	313	213		100		
2	ENSEIGNEMENT-FORMATION	12000	900		11100	6000	6000	-900		
3	CULTE-CULTURE-LOISIRS	1900			1900		1000	200		700
4	SANTE				0					
5	AFFAIRES SOCIALES				0					
6	TRANSPORT-COMMUNICATIONS	12330	2920		9557	697	2900	2250	1190	2520
7	PROTECTION-ENVIRONNEMENT	6500	330		6547	1687	1050	950	2760	100
8	ECONOMIE	1250			1431	181	150	200	500	400
9	FINANCES	14300	700	150	13350		4550	700	4000	4100
	TOTAUX	48830	5030	207	44198	8778	15650	3500	8450	7820

La charge brute d'investissement sur la période considérée se monte à 48.83 Mio, la charge nette s'élevant elle à 44.198 Mio après déduction de 5.03 Mio de subventionnement et de Fr. 207'000.- de participation de tiers. Vous comprendrez aisément que ce montant global d'investissement ne correspond pas à la capacité financière de la commune. Il s'agit en fait de l'ensemble des « desiderata » des 9 Conseillers communaux, et le moment venu, il faudra faire des choix et fixer des priorités.

RECAPITULATION INVESTISSEMENTS NETS 2017 – 2021+



INVESTISSEMENTS NETS ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT



Critères retenus pour l'établissement du plan financier 2016 -2021+

Les données de base utilisées sont le résultat du bouclage des comptes 2015 de la commune, ainsi que les budgets 2016 (corrigé suite aux nouvelles règles du Scom concernant le soutien aux RM à faire valoir au fonctionnement) et 2017.

Une analyse détaillée de l'évolution des charges et produits par nature a été réalisée. L'évolution des charges et des produits a été effectuée sur la base de différents critères en notre possession.

CHARGES

Autorités et charges du personnel (30)

Un taux de progression moyen de 1.0 % des charges du personnel a été retenu, tenant compte de l'indexation et des progressions dans l'échelle des salaires.

Biens, services et marchandises (31)

La nature 31 contient également toutes les prestations de tiers. Une indexation globale des charges a été planifiée au taux moyen de 1.0 %.

Intérêts passifs (32)

Les intérêts passifs ont été estimés en fonction de l'estimation de la marge d'autofinancement et du volume des investissements prévus. L'hypothèse prise consiste à dire que tous les investissements prévus seront financés par des emprunts bancaires. Le taux moyen a été calculé selon les anticipations des marchés financiers (taux Libor) et les taux fixes actuellement en vigueur sur nos contrats, il s'élève en moyenne à environ 2.0%. A noter que le montant contient également les estimations d'intérêts sur acomptes d'impôt et escomptes.

Amortissements (33)

Les amortissements sont calculés sur les investissements en cours, et sur ceux programmés dans le plan d'investissement quinquennal présenté il y a quelques minutes. Les taux d'investissement sont définis par le SCom et dépendent de la nature de l'investissement.

Participations à des collectivités publiques ou charges liées (35)

Ces participations (dépenses liées) ont été calculées selon les indications obtenues auprès de la Direction des Finances du Canton et le Service des Communes. L'évolution moyenne de ces dernières années a également été prise en considération.

Selon la péréquation financière intercommunale, les charges liées sont désormais réparties selon la population légale et l'indice de potentiel fiscal (IPF).

Une forte augmentation de Fr. 175'000.- en 2018 résulte de l'estimation de notre participation dans le cadre de la construction d'un troisième CO.

Il est difficile de prévoir l'évolution future des charges liées. Le budget 2017 prévoit une augmentation par rapport aux comptes 2015 de + 3%. En espérant que la tendance se poursuive, nous avons opté pour ce plan quinquennal 2016 – 2021+ pour des augmentations nettement plus modérées, de l'ordre de 2.0% annuellement.

Subventions et aides accordées (36)

Une augmentation linéaire de 1.5 % a été prise en compte dans l'élaboration de ce plan financier. Un des montants importants de la nature 36 correspond au soutien annuel au fonctionnement des remontées mécaniques. Contrairement à la recommandation de la commission financière, le Conseil communal inscrit des montants dégressifs concernant le soutien aux remontées mécaniques, et ceci en attendant la décision de soutien de l'Etat et des propriétaires des installations.

Attribution aux fonds spéciaux / réserves (38)

Au budget 2017, le montant de Fr. 430'900.- correspond aux attributions à la réserve ces chapitres de charges causales (eau potable, eau usée et déchets).

REVENUS

Impôts (40)

Vu les fluctuations importantes relevées ces dernières années, nous avons pris comme rentrées fiscales de base la statistique cantonale du SCC 2014, indexée selon les propositions du service cantonal. Dès 2018, nous avons pris en considération une augmentation annuelle de + 1.5%. L'entrée en vigueur probable de la RIE III est budgétée en 2020 avec un impact négatif de Fr. 177'519.-.

Revenu du patrimoine (42)

Il s'agit essentiellement de loyers encaissés et de locations diverses. Le montant global devrait rester stable dès 2017.

Contributions, émoluments et taxes (43)

Dans ce chapitre figurent en particulier toutes les taxes d'épuration, les ventes d'eau, les participations de tiers, et le chiffre d'affaires réalisé au CSL. Une augmentation annuelle linéaire de 2% a été prise en compte. Ce poste tient également compte de l'estimation de l'impact de l'introduction des nouveaux règlements sur l'eau et l'épuration. A relever une diminution de l'ordre de 1 Mio dès 2016 suite à la vente du CAD et au transfert des recettes de vente d'énergie à Romande Energie.

Participation recettes sans affectation (44)

Il s'agit ici du versement par le canton de la part communale à l'impôt sur les véhicules automobiles et les remorques. Nous avons considéré une stabilité dans les montants encaissés à futur.

Remboursements de collectivités publiques (45)

En 2015, le versement du canton de Fr. 439'600.- comme contribution à la fusion a été comptabilisé sous ce chapitre. Pour les années suivantes, le montant le plus important de ce chapitre est constitué par la participation de la nouvelle association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) au déficit d'exploitation de la piscine. Ce montant devrait se situer à l'avenir aux alentours de 185'000.- par année. S'ajoutent à ce montant diverses autres participations des communes voisines.

Subventions acquises (46)

Dès 2011, la nouvelle péréquation financière a introduit un fonds des besoins alimenté par l'Etat pour les communes, en fonction de différents critères tels que la densité de la population, le taux d'emploi, la croissance démographique, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus, et le nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire. En 2017, l'IPF de la commune dépassera les 100 points (102.08), la commune deviendra donc contributrice à la péréquation des ressources. La commune Val-de-Charmey contribuera en 2017 à raison de Fr. 46'300.- à la péréquation des ressources, et bénéficiera d'un montant de Fr. 71'400.- provenant de la péréquation des besoins. Nous avons admis que ces montants resteraient stables ces prochaines années.

Les autres subventions proviennent du canton et/ou de la confédération pour des investissements particuliers, comme par exemple la revitalisation des cours d'eaux. Les éventuelles subventions ont déjà été prises en compte pour évaluer les investissements nets, les intérêts et amortissements qui en résultent.

Si nous analysons la dernière ligne du tableau suivant « Résultat », vous remarquerez qu'à l'orée 2019, les charges dépassent de plus de 5.9% les recettes, situation qui n'est pas acceptée par le service des communes, le dépassement maximum toléré étant de 5%. La situation s'aggrave les années suivantes.

Plan financier

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la représentation récapitulative de la situation, avec l'évolution des charges et des recettes par groupe de natures durant la période de planification.

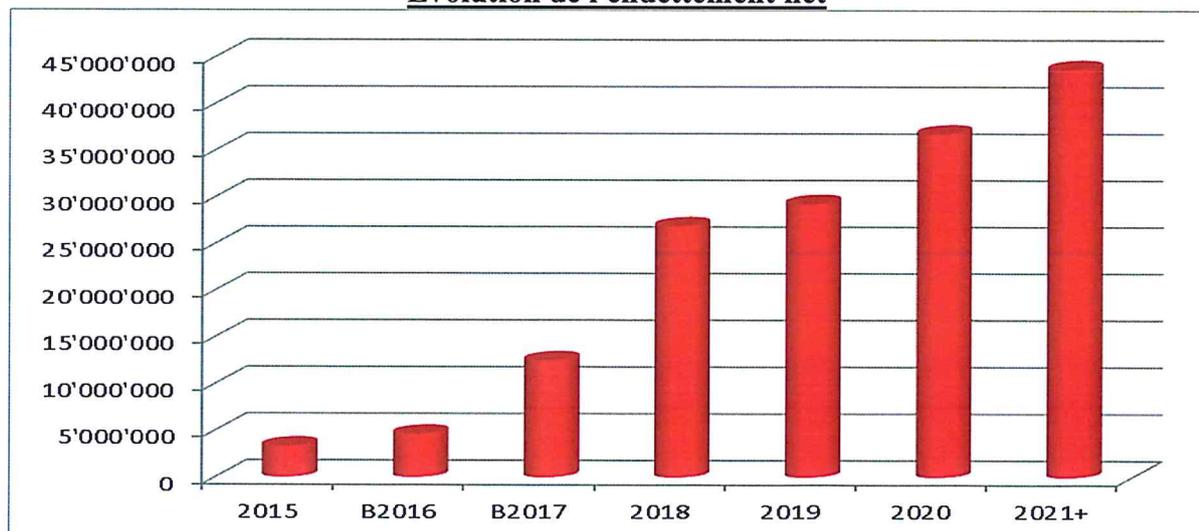
2016.10.20 - PLAN FINANCIER 2016 - 2021+							
Groupe de natures	C 2015	B 2016 Corrigé	B 2017	2018	2019	2020	2021+
30 Autorités et personnel (+1%)	2'062'840	2'118'900	2'155'200	2'176'752	2'198'520	2'220'505	2'242'710
31 Biens, services, marchandises (+1%)	3'107'177	3'104'200	3'240'800	3'273'208	3'305'940	3'338'999	3'372'389
32 Intérêts passifs	247'749	300'000	267'000	322'000	680'000	764'500	842'700
33 Amortissements	2'634'607	1'069'900	929'900	1'123'460	1'841'780	2'012'734	2'281'761
35 Particip. à collectivités publiques (+2%)	4'993'227	5'125'400	5'145'400	5'423'308	5'531'774	5'642'410	5'755'258
36 Subventions et aides accordées (+1.5%)	752'765	523'400	750'300	761'555	772'978	784'572	796'341
36 Soutien aux RM		900'000	700'000	600'000	500'000	400'000	400'000
38 Attrib. fonds spéciaux/réserves	357'355	78'800	430'900	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES	14'155'719	13'220'600	13'619'500	13'680'283	14'830'992	15'163'720	15'691'159
40 Impôts	9'359'021	8'785'900	9'483'500	9'625'753	9'770'139	9'739'172	9'885'259
42 Revenu du patrimoine	627'713	544'500	557'100	557'100	557'100	557'100	557'100
43 Contributions, émoluments, taxes (+2%)	3'101'333	2'391'200	2'708'500	2'762'670	2'817'923	2'874'282	2'931'768
44 Particip. recettes sans affectation (vcl)	179'486	176'400	187'200	187'200	187'200	187'200	187'200
45 Rembours. Collect. publiques (AISG + div)	613'341	184'900	225'400	225'400	225'400	225'400	225'400
46 Subventions acquises + péréquation	272'087	325'700	361'000	361'000	361'000	361'000	361'000
48 Prél. fonds spéciaux/réserves	2'876	22'000					
00 Refacturation intérêts Ecole 2C			1'000	1'000	46'500	45'100	43'600
00 Refacturation Loyer Ecole 2C			5'400	5'400	45'500	45'500	45'500
TOTAL DES RECETTES	14'155'856	12'430'600	13'529'100	13'725'523	14'010'762	14'034'754	14'236'827
RESULTAT	137	-790'000	-90'400	45'240	-820'229	-1'128'967	-1'454'332
Charges/Recettes	100.0%	106.4%	100.7%	99.7%	105.9%	108.0%	110.2%

*En 2020, la nature 40 d'un montant de 9'592'620 tient compte de l'incidence de l'introduction de la RIE III pour un manque à gagner de Fr. 177'519.-
En 2018, la nature 35 subit une forte augmentation de Fr. 175'000.- relative à notre participation au futur CO de Riaz*

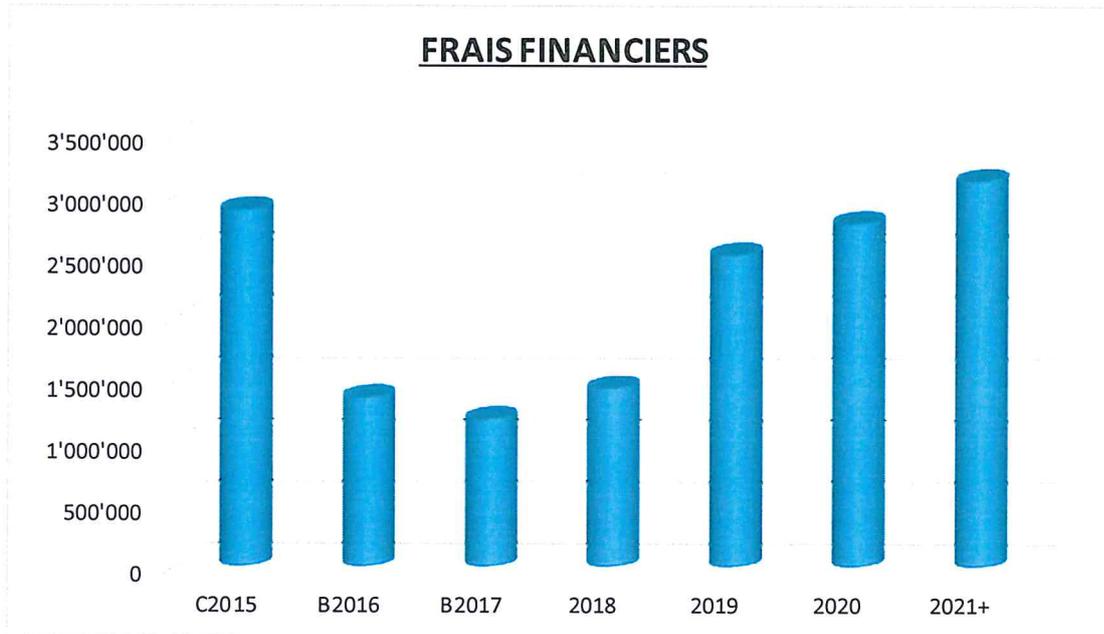
Le Conseil communal n'aura pas d'autres choix que d'augmenter les recettes ou de diminuer les dépenses !

Autres représentations graphiques

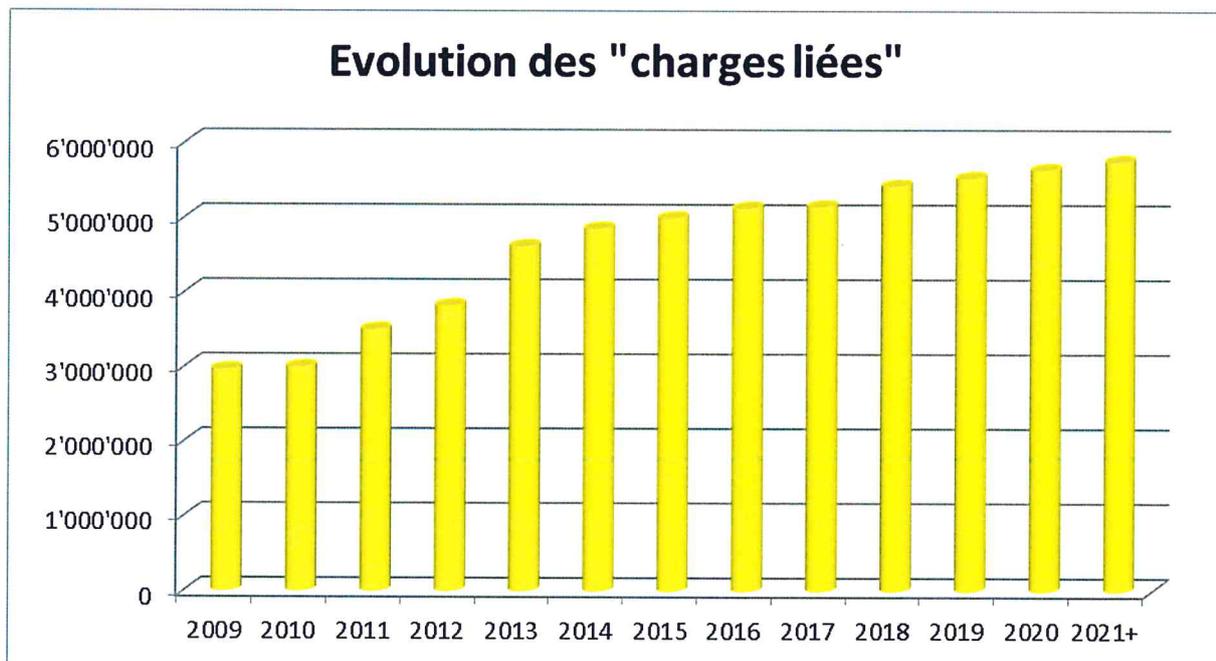
Evolution de l'endettement net



Evolution des frais financiers



Evolution participations collectivités publiques ou charges liées



Ce plan financier quinquennal de la Commune Val-de-Charmey, compte tenu de l'importance des investissements prévus, présente une situation que l'on peut qualifier d'équilibrée jusqu'en 2018. Dès 2019 par contre, le cumul des frais financiers liés à la construction du nouveau complexe scolaire et associatif, et les soutiens importants au fonctionnement des remontées mécaniques commenceront à peser de tout leur poids sur la situation financière de la commune. Une augmentation d'impôts semble inéluctable.

Il est clair qu'il s'agit bien là d'intentions du Conseil Communal, qui sera appelé à examiner les degrés d'urgence en fonction des résultats des futurs comptes de fonctionnement. Compte tenu des investissements prévus, la dette nette passerait de Fr. 3'291'655.- (soit Fr. 1362.- par habitant) aux comptes 2015, à Fr. 36'756'237.- (Fr. 14'121.- par habitant) en 2020, selon les estimations et les hypothèses prises.

La santé des finances communales sera fortement influencée par l'évolution des marchés financiers et des charges liées cantonales et intercommunales. Ce plan financier constitue une base de réflexion pour le Conseil Communal durant la législature en cours.

Les données évoluent, ce qui impliquera une révision annuelle du plan financier.

M. le Syndic: Merci M. l'Administrateur. Comme vous le voyez, l'assemblée communale sera encore souvent appelé à analyser et à trancher. Nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour, et je donne la parole à M. Sébastien Jacquat, responsable du tourisme au Conseil communal.

5. Crédit pour le renouvellement de la concession du Rapido Sky

M. Sébastien Jacquat: Mesdames et Messieurs bonsoir. La société anonyme de la télécabine de Charmey les Dents-Vertes en Gruyère SA et le conseil communal se sont mis d'accord pour une demande de crédit de Fr. 260'000.- concernant le renouvellement du permis d'exploiter et de la concession de la télécabine Rapido Sky de Charmey.

L'objectif de ma présentation est de détailler le pourquoi et le comment de cette demande de crédit.

Situation actuelle

La durée d'utilisation pour l'exploitation est échue le 31.07.2017, et la demande de renouvellement de la concession doit parvenir à l'Office Fédéral des Transports (OFT) 3 mois auparavant, soit le 30.04.2017.

Exigences

La Société Anonyme doit répondre au devoir de diligence, c'est-à-dire assurer la bonne marche, sécuriser ces installations pour le public, et apporter la preuve que la loi sur les installations à câbles est respectée.

- a) Pour la partie «électrique»: Il n'y a pas d'autre choix que de changer le moteur qui est à bout de souffle, et la commande électrique qui devient obsolète. Durant ces travaux, la société de la Télécabine pourra équiper l'installation d'un nouveau câble de liaison entre les gares. Ce câble permettra de faire passer plusieurs canaux, comme l'électricité et la fibre optique. Il sera possible alors de mettre des éclairages sur les pylônes. Le Rapido Sky sera dès lors exploitable sans restriction en soirée, car il pourra être éclairé en cas de sauvetage la nuit. La fibre optique, technologie nécessaire et indispensable de nos jours, reliera Vounetz à la station de base pour la commande du moteur électrique et sera connectée au reste du monde (téléphone, internet, webcam, etc.)
- b) Pour la partie «mécanique»: le réducteur doit être complètement rénové
- c) Pour la partie «cabines»: le changement de l'automate d'ouverture des portes doit être effectué

- d) Pour la «protection incendie»: de nombreuses charges exigées par l'OFT ont été exécutées, ainsi qu'une nouvelle expertise réalisée par la Société Richard Conseils & Associés SA, expert en protection incendie AEAI.
- e) Pour le «génie civil»: quelques grosses fissures dans la structure en béton de la station supérieure doivent être traitées.

Le budget de renouvellement s'élève à Fr. 1'159'100.-, dont les plus gros montants sont les suivants:

➤ Sissag			
Moteur et commande électrique	Fr.	746'700.-	TTC
Fibre optique pour cette commande	Fr.	85'500.-	TTC
➤ Garaventa			
Rénovation du réducteur	Fr.	61'500.-	TTC
Fixation du câble porteur (électricité, fibre optique...)	Fr.	43'000.-	TTC
➤ CWA (cabines)			
Automates de portes	Fr.	72'400.-	TTC
➤ Protection incendie	Fr.	100'000.-	TTC
➤ Génie civil (Priorité 1)	Fr.	50'000.-	TTC
TOTAL	Fr.	1'159'100.-	TTC

Le financement doit être assuré comme suit:

- Télégruyère: Fr. 500'000.-, montant disponible, mais soumis à décision de son CA
- RMF: Fr. 150'000.-, montant disponible, mais soumis à décision de son CA
- Val-de-Charmey: Fr. 260'000.-, soumis à l'assemblée communale de ce soir
- Emprunt bancaire: Fr. 300'000.-, demande de prêt auprès de la BCF

Cet emprunt bancaire de la SA sert à assurer le financement du dossier de renouvellement de la concession à l'OFT au 30.04.2017, ceci dans l'attente de la décision de l'association régionale de la Gruyère ARG. Une demande à ce sujet lui sera soumise prochainement. Ayant apporté le 25% de l'investissement pour la construction du Rapido Sky, l'ARG devrait également participer dans cette proportion au maintien de son fonctionnement. Une telle décision dépend de l'assemblée des délégués regroupant les 25 communes de la Gruyère. Il n'est pas certain qu'elle puisse être prise avant le mois d'avril 2017.

Marge de manoeuvre du conseil d'administration pour le renouvellement de la concession

Le 03.10.2016, à la demande du conseil communal de Val-de-Charmey, une délégation présidée par M. Yves Page Syndic, accompagné de M. Etienne Genoud, responsable du dicastère des finances et président des remontées mécaniques et moi-même, administrateur et directeur de la télécabine, a été reçue par une délégation du Conseil d'Etat composée de MM. les conseillers d'Etat Béal Vonlanthen (économie et tourisme), Georges Godel (finances), et Maurice Ropraz (mobilité). M. le Préfet Patrice Borcard, qui nous apporte généreusement son soutien, était également présent.

Chacun à leur tour, les trois conseillers d'Etat nous ont clairement affirmé qu'ils ne pouvaient imaginer le démantèlement de nos installations (disparition d'un pôle touristique majeur, dégât d'image pour le canton, et énormes frais de démolition).

Mesdames et Messieurs, je me dois de préciser ici que le conseil d'administration de la télécabine adhère totalement au plan de la commune transmis au Conseil d'Etat le 03.10.2016, à savoir:

- 1) Dès 2017, l'Etat, c'est-à-dire le propriétaire des installations, prend à sa charge les investissements nécessaires au renouvellement de la concession de la télécabine (estimation en septembre 2016 : ~1.7Mio, à ce jour 1.2 Mio)

- 2) Le canton donne aux TPF la responsabilité de la maintenance technique et financière des installations portées (la télécabine « Rapido Sky » et le télésiège). Le rôle des TPF serait celui de spécialiste neutre, apte à décider et à financer le maintien aux normes de sécurité des installations. Actuellement, ces travaux sont fixés et réalisés en grande partie par des entreprises « juges et parties ». L'Office Fédéral des Transports (OFT) se satisfait du respect de la loi en déléguant aux spécialistes la définition et la réalisation de la maintenance. Cela veut dire que selon le spécialiste contacté, les travaux nécessaires vont du simple au double. Ce qui ne facilite pas la décision de la société.
- 3) La région (district de la Gruyère) encourage les sociétés de remontées mécaniques à collaborer et profiter de synergies et d'économies d'échelles selon les mesures qui seront proposées par les groupes de travail mis sur pied par l'ARG.

Les avantages procurés par ce plan d'action, avantages qui sont décrits en détail dans le document remis au Conseil d'Etat, sont résumés en trois points:

- Gestion centralisée de la concession et des mesures de sécurité
- Coûts exorbitants de démantèlement évités
- Image de la gestion de l'économie touristique fribourgeoise préservée

Mais l'échéance pour Charmey est fixée au 30.04.2017 (remise du dossier technique, du budget et du financement à l'OFT), soit 3 mois avant la fin d'autorisation d'exploiter du 31.07.2017. Même si les choses bougent au niveau cantonal (nouvelle politique de soutien au tourisme déclenchée au début du mois de novembre par la réponse devant le Grand Conseil au postulat Hunziker/Gobet), et au niveau régional par la constitution des groupes de travail de l'Association Régionale de la Gruyère sur l'avenir du tourisme gruyérien, rien ne sera prêt d'aboutir avant cette date butoir du 30.04.2017.

Quelles sont les possibilités réalistes dans le cadre légal actuel d'aide de la part du canton? Pour le prêt de la SA de Fr. 300'000.-, il ne peut s'agir que d'un recours au Fonds d'Equipement Touristique (FET) financé annuellement par l'état à hauteur d'un million pour tout le canton, et d'une demande ordinaire concernant la prise en charge des intérêts de l'emprunt bancaire pendant 8 ans. Une demande extraordinaire nécessiterait un décret du Conseil d'Etat avec adoption par le Grand Conseil.

Les politiques nous disent qu'un cas particulier «charmeysan» n'a que peu de chance d'aboutir (pas encore de projet global cantonal pour le soutien aux remontées mécaniques, opposition des régions non-préalpines). Une telle démarche prendrait de toute façon plus d'une année pour aboutir.

La demande pour cette aide ordinaire du Fonds d'Equipement Touristique (FET) a déjà été envoyée à l'UFT, et l'Etat devrait nous soutenir dans cette démarche. Au niveau de nos propriétaires, il y a des fonds disponibles :

- Télégruyère, propriétaire du Rapido Sky: environ Fr. 500'000.-
- Remontées Mécaniques Fribourgeoises (RMF), propriétaire du télésiège, dont la survie dépend entièrement du fonctionnement de la télécabine: environ Fr. 150'000.-

L'Etat, qui a 3 à 4 représentants dans ces deux conseils d'administration, doit nous appuyer pour libérer une grosse partie de ces sommes. M. Godel devrait nous apporter son soutien au prêt de Fr. 300'000.- à la BCF qui jouit d'une garantie cantonale.

La demande d'investissement de Fr. 260'000.- faite à l'assemblée communale n'est pas seulement le premier pas indispensable au financement de ce budget de renouvellement de la concession, mais est également un message fort au canton et à la région que Charmey veut garder son Rapido Sky, mais qu'elle ne pourra, désormais, plus le faire toute seule.

Cet investissement ne sera engagé que si le financement du renouvellement de la concession par le canton à travers Télégruyère et RMF est acquis avant la mi-avril 2017, car la demande du renouvellement doit être déposée à l'office fédéral des transports avant fin avril 2017.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à la commission financière.

M. Henri Ding : La CF s'est procuré l'autorisation d'exploiter délivrée à la Télécabine Rapido Sky en date du 3.11.1998, afin d'en examiner les modalités, et particulièrement quelles en sont les parties contractantes. L'on pourrait s'attendre, en toute logique, qu'il incombe à Télégruyère SA, société propriétaire, de mettre à disposition de la société exploitante, donc la SA Télécabine Charmey-les-Dents-Vertes, une installation apte à fonctionner. Or il n'en va pas ainsi. Le renouvellement pour 20 ans de la concession est accordé par l'Office fédéral des transports (OFT) à la société exploitante des installations, à charge pour elle de mettre en œuvre et de financer les mesures de rénovation échelonnée sur 3 à 4 ans.

Le financement négocié conjointement par la commune Val-de-Charmey et le Conseil d'administration des remontées mécaniques avec les instances cantonales et régionales réunit finalement les principaux bailleurs de fonds qui ont permis la construction des remontées mécaniques:

- l'Etat de Fribourg, par le biais des Sociétés Télégruyère SA et Remontées mécaniques fribourgeoises SA, à raison de 49%
- l'Association régionale de la Gruyère (ARG), à raison de 25% (dont l'octroi n'est actuellement pas acquis, mais garanti par un crédit bancaire)
- la commune Val-de-Charmey, à raison de 26%, substituée à la SA Télécabine Charmey-les-Dents-Vertes en raison de son incapacité actuelle d'assumer sa part.

En réalité, il s'agit pour la commune Val-de-Charmey d'accorder à la SA Télécabine Charmey-les-Dents-Vertes, un prêt sans intérêt qui devra être amorti à la cadence préconisée par le SCom.

La CF prend encore en compte l'ultimatum lancé par le Conseil communal et le Conseil d'Administration de la Télécabine à la Haute Autorité du canton de Fribourg en faveur d'une nouvelle répartition des compétences - et des charges qui en découlent - relatives à l'exploitation des remontées mécaniques de Charmey.

Ces diverses raisons incitent la CF à préviser favorablement ce crédit d'investissement, dans la mesure cependant où les autres partenaires assument leur participation.

Les charges financières se présentent comme suit: Intérêts 2%, soit Fr. 5'200.- / an

La réalisation échelonnée des travaux pourrait éventuellement permettre à la commune de faire appel à ses fonds propres disponibles, donc de ne pas recourir à un crédit.

Amortissement: 15 %, soit Fr. 39'000.- / an, soit au total Fr. 44'200.- / an.

M. le Syndic : Merci M. le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des questions?

M. Paul Grossrieder: Je ne vais pas revenir sur l'ensemble du plan que nous avons devant les yeux qui est pour le moins hypothétique. Mon expérience personnelle avec Télégruyère est qu'ils sont particulièrement « tatillons » pour laisser des fonds à disposition d'une société dont elle est propriétaire. En revanche, ils sont très exigeants en ce qui concerne les locations dues. Les RMF, je n'en sais rien, l'emprunt bancaire est également hypothétique. Bref, ma question est un peu technique. Je comprends que Val-de-Charmey montre de la bonne volonté à l'égard des autorités cantonales. Je pense que c'est l'idée qui se cache derrière ce montant de Fr. 260'000.-. Pour ma part, je suis d'avis qu'on ne devrait pas approuver ce montant à l'aveugle. Ne serait-il pas possible d'approuver ce crédit sous réserve du soutien des autres partenaires?

M. Etienne Genoud: On l'a déjà précisé, ce vote sera conditionnel. Cela veut dire que la commune met Fr. 260'000.- à disposition, mais que ce montant ne sera pas engagé avant l'accord de tous les autres partenaires avant la fin avril. Sans réponse de leur part, on ne déposera pas la demande et on n'entamera pas ce crédit.

M. Henri Ding: A la question de M. Grossrieder, je voudrais simplement préciser que la loi sur les transports par câble précise qu'en cas de démantèlement d'une installation telle que la nôtre, le coût du démantèlement est assumé par la société propriétaire, dans le cas qui nous occupe Télégruyère.

Je pense quand même que Télégruyère a un choix à faire entre ces deux solutions.

M. Felix Grossrieder: Vous l'avez dit, le signal est fort, et je vous l'accorde. Cela n'est pas la première fois que des signaux ont été transmis, notamment au directeur de l'économie M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, qui ne le sera d'ailleurs plus d'ici quelques jours, et qui faisait partie de la délégation que vous avez rencontrée. Par rapport à cela, il y avait eu déjà des réponses de la part de la direction de l'économie qui estimait qu'en soulevant cette problématique pour la commune de Charmey, devenue entretemps Val-de-Charmey, la commune faisait du chantage. Lorsque vous planifiez le plan de financement exposé, vous me paraissez effectivement très optimistes. L'Etat est actionnaire, sauf erreur, de Télégruyère et RMF SA à hauteur de 49%, puisque ce sont des sociétés que l'on pourrait qualifier d'économie mixte. Il n'y a donc pas que l'Etat qui est actionnaire. Par rapport à cela, d'ici que le Conseil d'Etat se soit constitué, cela n'est pas dans ces sociétés où il y a effectivement des représentants de l'Etat, mais qui sont plutôt des fonctionnaires, je doute qu'il y ait un poids suffisamment fort, ce d'autant que d'autres sociétés sont concernées. Et quel est l'intérêt de ces autres sociétés? Je ne suis pas sûr que ce soit un soutien inconditionnel aux remontées mécaniques de Charmey. De la même manière, lorsque vous parlez de l'emprunt bancaire, est-ce que M. Godel a la compétence de pouvoir s'engager à garantir cet emprunt de Fr. 300'000.- ? J'en doute fort, même si les trois Conseillers d'Etat que vous avez rencontrés ont affirmé qu'il n'était pas envisageable de fermer subitement ces remontées mécaniques pour des raisons d'image du tourisme cantonal. Qu'a-t-on fait depuis un certain nombre d'années? C'est là que je suis interpellé. Il ne s'agit pas simplement de soumettre un crédit conditionnel, mais le message encore plus fort serait simplement de suspendre le soutien, jusqu'à nouvel avis, pour que le canton et les organes concernés par ces infrastructures interviennent en disant «oui nous soutiendrons». Dans cet intervalle, il faudra patienter peut-être une année, mais le message n'en serait que plus fort encore. Je comprends très bien l'engagement important de l'exécutif communal. Toutefois, sans faire de contre-proposition, mais compte tenu de cette situation qui me paraît pour le moins ambiguë, pour ma part je m'abstiendrai de vote. Merci.

M. le Syndic: Merci M. Grossrieder. Je dois dire que vous posez une question très importante qui concerne la confiance dans le Conseil d'Etat. Je ne me prononcerai pas sur ce thème. Je sais par contre que vous avez fait des efforts dès 2011. Vous avez également rencontré, accompagné de M. Jean-Pierre Thürler directeur des remontées mécaniques à l'époque, le Conseil d'Etat. Je sais également qu'il ne s'est rien passé. Je sais également que vous avez donné une deuxième piqure en 2012, mais là encore sans résultat. Nous avons maintenant essayé. Nous espérons bien évidemment garder ces remontées mécaniques, mais à un coût acceptable. Nous avons bien entendu discuté de ce prêt bancaire lors d'une séance de Conseil communal. Nous sommes tous d'accord et savons que le dossier pour le renouvellement de la concession doit être ficelé fin avril 2017 au plus tard. Ce dossier comporte un volet financier et un volet technique. Si le financement n'est pas bouclé, si les autres partenaires n'ont pas mis à disposition le million manquant, alors le dossier ne sera pas déposé et on fermera le 31 juillet 2017. Le crédit demandé ce soir ne sera donc pas entamé. Il n'y a pas d'autre solution. Par contre, si on refuse ce soir ce crédit, toutes les autres entités qui jouent un rôle dans la décision vont pouvoir se dire que si les citoyens de Val-de-Charmey refusent ce crédit, c'est qu'ils ont déjà tiré un trait sur les remontées mécaniques. Oui, vous avez raison, il y a une question de confiance dans le Conseil d'Etat et ses sociétés d'économie mixte, mais le Conseil communal pense qu'il réduit les risques au minimum, sachant que si le dossier financier et technique n'est pas ficelé fin avril 2017, le crédit voté ce soir ne sera pas engagé et la société fermera en juillet.

M. Etienne Genoud: Je veux juste rajouter que pour la société des remontées mécaniques, il s'agit d'un premier pas que nous devons faire. Si ce premier pas n'est pas suivi d'un deuxième, puis d'un troisième, alors tout aura échoué et cela ne sera pas de notre faute.

M. Jean-Luc Pachoud: Pour ma part, je vais voter oui à ce crédit pour le renouvellement de la concession. Je suis convaincu que nous devons montrer un signe fort, que nous croyons en nos remontées mécaniques. Si on y croit et qu'on a envie de pouvoir continuer de skier à Charmey sans devoir s'expatrier tous les weekends dans les cantons voisins, on doit accepter le crédit demandé. Il y a de nouvelles personnes aux commandes, et moi j'ai confiance en elles.

M. le Syndic: Vous avez bien entendu raison. On aimerait continuer à skier à Charmey. Quand vous dites qu'on devrait s'expatrier ou changer de canton, je pense que vous n'avez pas raison. A quelque part, il y a d'autres possibilités de ski dans le canton. Tout le monde sera tôt ou tard confronté à ce problème climatique, de déficit et d'équilibre financier des remontées mécaniques. Nous continuons d'espérer pouvoir maintenir les remontées mécaniques en fonction, mais nous sommes effectivement sur le fil du rasoir. Nous savons par contre qu'à long terme, on ne skiera plus dans nos régions. On devra trouver d'autres objectifs, d'autres occupations, d'autres activités touristiques pour utiliser ces remontées mécaniques. Personnellement, en tant que citoyen fribourgeois, je ne peux pas accepter que tout cela disparaisse, non pas pour le ski, mais on ne peut pas balancer des millions sur Vounetz et tout à coup tout arrêter. Ce n'est tout simplement pas possible. Le canton doit savoir qu'un arrêt des installations coûtera dix fois plus cher que la poursuite des activités. Y-a-t-il d'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas. Nous passons donc au vote.

M. le Syndic: Celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 260'000.- pour le renouvellement de la concession du Rapido Sky tel que présenté sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote :	Oui : 118	Non : 0	Abstentions : 8
---------------------------	------------------	----------------	------------------------

6. Crédit pour le renouvellement de la conduite d'eau potable – départ Vanil Blanc

Mme Clémentine Rime Genoud: La conduite d'eau potable qui part du réservoir du Vanil Blanc, situé à proximité du parking de l'ancien télésiège de Vounetz, et descend en direction de la Chaudalla, est actuellement en fonte grise. Cette conduite date du milieu du siècle passé. Elle traverse une zone d'instabilité qui provoque régulièrement des bris de conduite, des réparations coûteuses et des coupures d'eau désagréables pour les résidents du quartier de la Chaudalla. Le profil en long actuel n'est pas optimum et limite le débit en cas de forte demande, notamment s'il devait y avoir un incendie important dans ce secteur.

La commune veut profiter de la rénovation et de la stabilisation de la route du syndicat du Ganet d'Avau pour remplacer un tronçon de cette conduite d'eau potable et la mettre dans le coffre de la route. Il s'agit de remplacer un peu plus de 600 m de conduite fonte d'un diamètre de 150 mm par une conduite en polyéthylène d'un diamètre de 180 mm, beaucoup plus souple et mieux adapté pour des terrains instables.

A noter que ces travaux font partie de l'inventaire des renouvellements de conduites à court et moyen terme prévus dans le PIEP, (Plan des Infrastructures d'Eau Potable) exigé par la nouvelle loi cantonale sur l'eau potable entrée en vigueur il y a 4 ans.

Montant du crédit demandé : Fr. 220'000.-
Frais financiers annuels : 2% intérêt / 4% amortissement Fr. 13'200.-

La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport.

M. Henri Ding : Ce crédit d'investissement répond à des exigences de la Loi cantonale sur l'eau potable, et se justifie aussi par l'économie d'échelle obtenue par la réalisation simultanée avec la réfection lourde de la route alpestre La Chaudalla – Ganet d'Avau (point 10 de l'ordre du jour).

La CF préavise favorablement ce crédit d'investissement. Les charges financières se présentent comme suit : Intérêts : 2%, soit Fr. 4'400.- / an - Amortissement : 4%, soit Fr. 8'800.- / an, soit au total Fr. 13'200.- / an.

M. le Syndic: Y-a-t-il des questions ? Si cela n'est pas le cas, nous passons directement au vote.

M. le Syndic : Celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 220'000.- pour le renouvellement de la conduite d'eau potable – départ Vanil Blanc tel que présenté sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit d'investissement pour le renouvellement de la conduite d'eau potable – départ Vanil Blanc est accepté à l'unanimité

7. Crédit protection des eaux – Collecteur « Le Pra »

Mme Clémentine Rime Genoud: Selon le concept du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la commune a l'obligation de se conformer à la législation sur la protection des eaux, ceci afin de réduire la quantité d'eau traitée par la STEP, et de protéger rivières et lacs lorsque de gros débits s'y déversent. Cette réalisation du réseau d'évacuation des eaux se fera donc en mode séparatif.

Montant du crédit demandé :	Fr. 400'000.
Frais financiers annuels : 2% intérêt / 4% amortissement	Fr. 24'000.-

Je donne la parole à M. Ding.

M. Henri Ding: La commission financière soutient cet investissement nécessaire à la mise en conformité de nos infrastructures avec la Loi cantonale sur les eaux (LCEaux). Aucune subvention n'est attendue à ce titre. La CF préavise favorablement ce crédit d'investissement.

Les charges financières se présentent comme suit :
Intérêts: 2%, soit Fr. 8'000.- / an - Amortissement: 4%, soit Fr. 16'000.- / an,
soit au total Fr. 24'000.- / an.

M. le Syndic: Y-a-t-il des questions ? Si cela n'est pas le cas, nous passons directement au vote.

M. le Syndic : Celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 400'000.- pour la mise en séparatif du collecteur « Le Pra » tel que présenté sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit d'investissement pour la mise en séparatif du collecteur « Le Pra » est accepté à l'unanimité

8. Crédit protection des eaux – Collecteur « La Petite Fin »

Mme Clémentine Rime Genoud: Le but de la dépense concerne la réalisation du réseau d'évacuation des eaux en mode séparatif (séparation des eaux claires et des eaux usées par la construction d'un nouveau collecteur pour les eaux usées), selon le concept du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune. Ces travaux découlent de l'obligation des communes à se conformer à la législation fédérale sur la protection des eaux, dans le but de réduire la quantité d'eaux traitées par la STEP et de protéger les milieux récepteurs (rivières, lacs) lorsque de gros débits s'y déversent.

Montant du crédit demandé :	Fr. 300'000.-
Frais financiers annuels : 2% intérêt / 4% amortissement	Fr. 18'000.-

M. Henri Ding : La commission financière soutient cet investissement nécessaire à la mise en conformité de nos infrastructures avec la Loi cantonale sur les eaux (LCEaux). Aucune subvention n'est attendue à ce titre. La CF préavise favorablement ce crédit d'investissement.

Les charges financières se présentent comme suit :

Intérêts: 2%, soit Fr. 6'000.- / an - Amortissement: 4%, soit Fr. 12'000.- / an,
soit au total Fr. 18'000.- / an.

M. le Syndic: Y-a-t-il des questions ? Si cela n'est pas le cas, nous passons directement au vote.

M. le Syndic : Celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 300'000.- pour la mise en séparatif du collecteur « La Petite Fin » tel que présenté sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit d'investissement pour la mise en séparatif du collecteur « La Petite Fin » est accepté à l'unanimité

9. Crédit revitalisation Javro et affluents (Mossetta)

M. Julien Charrière: Depuis longtemps, le torrent de la Mossetta fait l'objet d'un suivi par la commune et la section lacs et cours d'eau. Depuis des dizaines d'années, des barrages ont été construits à diverses périodes. Actuellement, bon nombre de ces barrages sont détruits ou en très mauvais état. Les abords du ruisseau sont concernés par une zone très instable.

Le bureau Geosud a étudié plusieurs options d'intervention. La variante retenue prévoit la réfection ou reconstruction de 13 barrages. Si les travaux sont légers (environ Fr. 10'000.- par ouvrage) pour les barrages n° 13, 16 et 26, ils sont plus lourds (environ Fr. 30'000.- par ouvrage) pour les 5 barrages qui nécessitent des réfections complètes (n°9, 10, 17, 19 et 20), et pour les 5 barrages qui doivent être reconstruits. A ces Fr. 330'000.- s'ajoutent les frais de mise en œuvre des techniques du génie végétal, de suivi du projet et d'installation de chantier et les imprévus pour un devis total de Fr. 500'000.-, montant subventionné à raison d'environ Fr. 330'000.-, d'où un investissement net pour la commune de Fr. 170'000.-.

Montant du crédit demandé :		Fr. 170'000.-
Frais financiers annuels :	2% intérêt / 4% amortissement	Fr. 10'200.-

M. Henri Ding: La CF soutient cet investissement nécessaire à l'assainissement du ruisseau et préavise donc favorablement cet investissement.

Les charges financières se présentent comme suit:

Intérêts: 2% Fr. 3'400.- / an - Amortissement: 4% Fr. 6'800.- / an - soit au total Fr. 10'200.- / an

M. le Syndic : Celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 170'000.- pour la réfection ou la reconstruction des barrages du Javro et du ruisseau de la Mossetta tel que présenté sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit d'investissement pour la réfection ou la reconstruction des barrages du Javro et du ruisseau de la Mossetta est accepté à l'unanimité

10. Crédit route alpestre « La Chaudalla - Ganet d'Avau »

M. Jullien Charrière: La route allant des Arses à l'entrée du pâturage du Gros Ganet fait l'objet de deux entités, dont une de droit public et une de droit privé. Il s'agit d'un syndicat AF pour le tronçon allant des Arses au Ganet d'Avau, et d'un consortium Petit-Gros Ganet pour le tronçon du Ganet d'Avau à l'entrée du pâturage du Gros Ganet.

La route nécessite des réfections lourdes et la pose d'un nouveau tapis. Un affaissement important à la hauteur de la Frasse a été constaté. Le terrain est instable par endroit et provoque des détériorations du coffre de la route.

Une vision locale a été organisée avec une entreprise pour chiffrer un devis détaillé. Les travaux sont importants et se divisent en 2 catégories :

- Entretien lourd qui consiste à reprendre la structure à plusieurs endroits
- Entretien périodique, soit la pose d'un tapis ou gravillonnage

Sollicité pour un subventionnement, le Service de l'Agriculture SAGRI a répondu favorablement, sauf pour la partie inférieure de la route qui comprend une sur-largeur de 2 m demandée par la télécabine lors de la construction des télésièges. Les taux de subventionnement retenus sont de 35% pour la Confédération et 32% pour le Canton. L'investissement total se monte à Fr. 653'000.-, l'investissement net pour la commune après déduction des subventions et des participations de tiers s'élève donc à Fr. 290'000.-.

Montant du crédit demandé :		Fr. 290'000.-
Frais financiers annuels :	2% intérêt / 4% amortissement	Fr. 17'400.-

La parole revient maintenant au Président de la Commission financière, M. Henri Ding, pour son rapport.

M. Henri Ding: La CF soutient la réfection conjointe de cette route avec le renouvellement de la conduite d'eau potable au départ du Vanil Blanc et préavise donc favorablement cet investissement.

Les charges financières se présentent comme suit:

Intérêts: 2%, Fr. 5'800.- / an - Amortissement: 4%, Fr. 11'600.- / an - soit au total Fr. 17'400.- / an

La CF remercie l'Autorité communale, son Administrateur et le Comptable de leur collaboration et se plaît à relever la qualité de la documentation mise à la disposition de la CF et elle salue la disponibilité et l'esprit d'ouverture qui a présidé à leurs échanges.

M. le Syndic: Celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 290'000.- pour la réfection de la route alpestre « La Chaudalla – Ganet d'Avau » tel que présenté sont priés de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit d'investissement pour la réfection de la route alpestre « La Chaudalla – Ganet d'Avau » est accepté à l'unanimité

11. Divers

M. le Syndic: Y-a-t-il des questions dans les divers ?

M. Henri Ding: J'ai une question, non pas en qualité de président de la commission financière, mais en tant que simple citoyen de Val-de-Charmey. J'ai pu lire dans la presse d'aujourd'hui une annonce de recherche de personnel publiée par le home de la vallée de la Jogne, qui recherche, semble-t-il un directeur avec entrée en service immédiate ou à convenir. C'est une annonce qui m'a un peu surpris. Je demande donc à M. le Syndic de nous donner quelques précisions à ce sujet.

M. le Syndic: Ces derniers mois, plusieurs personnes m'ont contacté, soit en tant que membre du Conseil communal, soit en tant que membre de la CODEMS, la commission des EMS de la Gruyère présidée par Monsieur le Préfet.

Les informations concernaient des situations de gouvernance insatisfaisantes. En plus de gestion du personnel, la direction du home avait des difficultés évidentes de suivre les instructions de la CODEMS dans la perspective du projet régional de mise en réseau des EMS.

Ce projet prioritaire pour la région a pour objectif de coordonner et d'utiliser au maximum les infrastructures résidentielles existantes pour personnes âgées.

La CODEMS m'a fait part, par écrit, des freins et des désagréments que la direction du home de la Jogne faisait courir au projet.

J'ai réuni alors à Charmey les syndics de l'association intercommunale du Home vallée de la Jogne, ainsi que le comité de direction de l'institution, pour leur exposer la situation et l'importance des dangers et des ennuis en résultant.

Suite à cette réunion, le comité de direction a pris la situation en mains. Le représentant de la commune à ce comité est le Docteur Etienne Genoud, auquel je passe volontiers la parole pour des informations complémentaires.

M. Etienne Genoud: Comme vous le savez, le home de la vallée de la Jogne est régi par une association des 4 communes de la vallée. Son comité est dirigé par M. Jean-Claude Schuwey, syndic de Jaun. Mme Stéphanie Folly, vice-syndic de Châtel-sur-Montsalvens en est la vice-présidente. Le syndic de Crésuz M. Jean-Claude Reymond, MM Jean-Bernard Fasel et moi-même sommes membres. En effet, les communes de plus de 1'000 habitants ont droit à 2 représentants. La décision de résiliation des rapports de travail a été prise à l'unanimité du comité de direction, dont voici le communiqué de presse :

« Le comité de direction du home de la vallée de la Jogne s'est réuni en séance exceptionnelle le mercredi 7 décembre 2016. D'un commun accord avec le directeur M. Luc Wicht, les relations de travail ont été résiliées. M. Wicht, entré au service de l'établissement en 2007, quittera ses fonctions à fin février 2017. Le poste sera mis prochainement au concours. L'intérim sera assuré par un pool de 2 consultants directeurs de home en Gruyère, en collaboration avec le comité, les cadres et le personnel de l'établissement ».

Familier du home en tant que médecin, et actuellement siégeant au comité de direction, j'ose affirmer que grâce à l'engagement exemplaire du personnel, les soins aux résidents ont toujours été parfaitement exécutés, mission primordiale d'un home. Une malversation financière ne faisait pas partie des griefs du comité de direction à l'égard de M. Wicht.

M. Joseph Ruffieux: J'ai vu que vous avez fait une superbe place à la télécabine. Je m'étonne que le constructeur ne s'est pas tenu aux plans de constructions. Qui paiera les travaux exécutés pour corriger les défauts? Vous avez pris un ingénieur pour faire des plans de la place. Cet ingénieur avait-il la surveillance des travaux? Comment se fait-il que des regards qui devaient être posés contre la télécabine ont été mis contre le musée? Pour quelles raisons se permet-on de changer les plans, et qui en assumera les conséquences?

M. le Syndic: Vous avez raison. Une partie des travaux concernant l'écoulement de l'eau n'a pas été exécuté selon les plans. Nous le savons et nous l'avons communiqué à l'entreprise responsable. L'acceptation des travaux n'a pas encore eu lieu. Nous sommes dans l'attente d'une proposition de l'entreprise concernée pour envisager une correction. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire exactement comment cela va se faire, tout d'abord parce que je ne suis pas un expert en canalisations, et deuxièmement parce que je ne connais pas encore la proposition de l'entreprise pour réaliser la correction. Il est par contre bien clair que les coûts des travaux de remise en état conforme ne seront pas supportés par la commune.

M. Joseph Ruffieux: Est-ce que l'ingénieur qui a fait les plans avait la surveillance du chantier oui ou non ?

M. Bernard Rime: Oui, il avait la surveillance, mais tout a été dit, on ne va pas passer toute la nuit là-dessus. C'est assumé par l'entreprise, mais les travaux n'ont pas encore eu lieu.

M. Christian Charrière: Je prends parole ce soir comme agriculteur, pour parler d'un magnifique sentier public réalisé sur une très belle parcelle à la Corbetta. Je fais d'abord un petit retour dans le passé. Il y a toujours des grignotages de la surface agricole à Charmey.

Tout d'abord le long des Ciernes, sur un petit morceau. Il y a eu une plantation d'une haie vive sur toute la longueur du ruisseau sur la parcelle agricole. Comment fera-t-on pour curer le ruisseau à l'avenir? Je ne suis pas contre les haies vives, j'en ai chez moi, et ce sont mes voisins qui ont des chalets de vacances qui les ont rasées.

Deuxième point, une piste de trottinettes au Grau Ganet et à la place des Aulx qui empiète sur le terrain agricole. L'agriculture doit faire face à ce genre de tourisme, désagréments et pertes d'exploitation sur la surface agricole et aussi sur le côté de la piste.

Troisième point, un sentier pédestre clôturé sur les deux côtés sur l'alpage des Communs. A nouveau une perte d'exploitation.

Quatrième point, la cerise sur le gâteau. Un arbre est tombé à la Corbetta, tout le monde l'aura vu. La commune replante, pas un, mais deux arbres, à des endroits pas très réfléchis pour une exploitation adéquate de cette parcelle à cet endroit à forte pente. Il n'est pas évident de passer avec une machine là-bas. Et pour terminer, sur la même parcelle, un chemin pédestre au milieu d'une des plus belles parcelles agricoles. Avez-vous pensé au système d'exploitation de cette parcelle, fumure, fanage et pâture? Certes vous avez rencontré l'exploitant, mais de toute façon, il ne pouvait rien dire. Comment l'exploitant devra faire face à ce sentier?

Tous ces grignotages se font sur des surfaces en zone agricole, sans que la location ne soit revue. Si vraiment le vœu de la commune est de construire des chemins, faites-en déjà un pour la grange en Javro, puis un deuxième chemin d'exploitation pour l'alpage des Morthveys. Excusez-moi, je me suis trompé, pour l'alpage des Audèches.

Des jeunes ont envie d'exercer une profession dans l'agriculture. Pour ma part, j'ai déjà une fille en formation, et une deuxième qui veut se lancer. Que restera-t-il demain comme surface agricole? Je crains le pire. On travaille 365 jours par année, pas uniquement le dernier samedi de septembre, jour de la désalpe à Charmey où on y applaudit de magnifiques troupeaux fleuris. J'ai peur que dans quelques années, en lieu et place de « bochon », on doive mettre une couronne mortuaire sur nos vaches. Cela vous fait rire certes, mais moi je vis cela. On a besoin de terres pour exercer notre métier.

Et un mot de la fin. Pensez à ce que vous avez mangé aujourd'hui. Avant d'arriver au supermarché, un paysan s'est levé pour produire quelque chose, un produit, soit du lait, soit de la viande. Toutefois je remercie les membres du Conseil communal de gérer les biens de la commune, car on voit qu'il y a toujours une très forte pression du tourisme. Merci.

M. le Syndic: Je vous remercie de votre intervention qui couvre un nombre vraiment important de sujets. Je ne suis pas capable de vous donner une réponse actuellement. Nous prenons note de vos questions et nous vous répondrons dans le procès-verbal ou lors d'une prochaine assemblée communale. Vous touchez un point vraiment important qui est l'aménagement du territoire. Il s'agit du PAL que nous réalisons actuellement. Aussi, nous vous donnerons une réponse en fonction également de l'évolution du PAL, même si ce plan a déjà été présenté.

M. Henri Buchs: Val-de-Charmey, magnifique commune touristique, qui met en valeur tous ces atouts comme le tourisme doux par exemple. Encore faut-il permettre aux visiteurs de parquer. Je vous donne 2 ou 3 exemples.

Le parc du Gros-Mont. Son état laisse à désirer. Le parc du Petit Pra Jean, la moitié a été fermée, utilisation de nombreux charmeysans, promeneurs ou adeptes de ski de fond. Le parc du monastère de la Valsainte très prisé. Le parc des Mossettes, ou beaucoup d'autres parcs et lieux de stationnement situés sur notre commune, mis gracieusement à disposition des touristes et visiteurs

de notre région. Il faut vraiment que le Conseil communal et l'office du tourisme soignent un peu ces images, et que les gens puissent continuer à parquer, car on voit des gens aujourd'hui, parce que l'on est sur des parcs privés, ferment leur parc. Beaucoup de personnes mettent gracieusement à disposition des parcs. Il y a beaucoup à faire pour permettre aux visiteurs de pouvoir parquer sans causer trop de désagréments aux propriétaires privés, car tous ces parcs sont situés sur des propriétés privées, et certains propriétaires les ferment carrément. Si vous regardez le parc du Petit Pra Jean aujourd'hui, c'est frappant.

M. le Syndic: Je m'excuse, vous voulez dire qu'il n'y a pas assez de parking? C'est cela que vous voulez dire?

M. Henri Buchs: Ce n'est pas les parcs qui manquent, mais bien la mise à disposition gratuitement de parc privés. Les propriétaires concernés mériteraient un peu d'égard, et peut-être pourrait-on les contacter pour leur dire merci.

M. le Syndic: Vous avez mis en scène plusieurs parkings, nous répondrons également lors d'une prochaine assemblée communale. Y-a-t-il d'autres divers ?

M. le Syndic: Mesdames et Messieurs, le menu fourni de cette assemblée communale touche à sa fin. Il s'agit de la quatrième assemblée de l'année, la cinquième si l'on y ajoute la réunion d'information du 4 avril sur les remontées mécaniques.

A chaque fois, vous avez été confronté à des dossiers importants, complexes, à des analyses et des prises de décisions parfois ardues. Au nom du Conseil communal, je remercie l'assemblée pour ses audiences, sa compréhension et parfois sa patience.

Il me reste à souhaiter à chacune et chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de fin d'année, une bonne santé et un hiver enneigé.

Fin de l'assemblée : 21h15

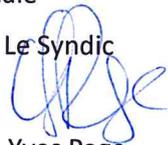
Au nom de l'Assemblée communale

Le Secrétaire


Jean-François Rime



Le Syndic


Yves Page

Assemblée communale du 12 décembre 2016 – Eléments de réponse à M. Christian Charrière

1. Comment curer, à l'avenir, la haie vive le long du ruisseau aux Ciernes?

Avec les moyens techniques actuels, il sera toujours possible de curer le ruisseau. Une solution idoine sera trouvée le moment venu avec tous les acteurs et propriétaires fonciers concernés.

2. Sentier pédestre aux Communs de la Tzintre

Le but de ce déplacement du sentier était de sortir l'itinéraire de la partie agricole pour séparer les activités agricoles et touristiques. Ce sentier, très fréquenté, posait des problèmes d'accès aux randonneurs lorsque le bétail pâturait. Ce projet a été mis à l'enquête et n'a soulevé aucune opposition. La réalisation de cet ouvrage s'est déroulée en accord avec le propriétaire situé en aval du sentier, ainsi que M. Thalmann, propriétaire du chalet de l'Ermitage.